



Le Sahel

NUMERO
10164

JEUDI
29 Juillet 2021

150 FCFA

● Décès de l'actrice nigérienne Zalika Souley
Une des pionnières de l'actorat en Afrique tire sa révérence

P. 5

● Assemblée Nationale

Les parlementaires entérinent le projet de loi portant première rectification de la loi des finances pour l'année budgétaire 2021



L'Assemblée Nationale lors de la séance plénière

Issa Moussa / ONEP

Les travaux en séance plénière de la première session extraordinaire au titre de l'année 2021 se sont tenus hier à l'hémicycle de l'Assemblée Nationale. Au cours de la séance plénière présidée par SE. Seini Oumarou, président de l'Institution, les députés ont procédé à l'examen et au vote du projet de loi portant première rectification de la loi n°2020-067 du 10 décembre 2020

portant loi de finances pour l'année budgétaire 2021. La séance plénière s'est déroulée en présence des commissaires du gouvernement, M. Jidouh Ahmat, ministre des Finances et M. Mahamadou Zada, ministre de la Communication, Chargé des Relations avec les Institutions.

P. 2

● Visite du ministre des Transports aux sièges des différentes compagnies de transport terrestre à Niamey



Idrissa Hamadou / ONEP

« Nous veillerons à ce que toutes les dispositions prescrites par la loi et les règlements soient appliqués intégralement ; l'accident ne peut pas être considéré comme une fatalité », a averti M. Alma Oumarou

P. 3

● Visite du ministre du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables sur les sites pétroliers d'Agadem et à la SORAZ

S'assurer des bonnes conditions de l'exploitation pétrolière et constater l'effectivité des travaux de construction du Pipeline Export Niger-Bénin

P. 5

● Dosso : Inauguration de l'hôpital de district de Gaya

1.546.000.637 francs CFA investis pour la construction et l'équipement du Centre

P. 8

Assemblée Nationale

Les parlementaires entérinent le projet de loi portant première rectification de la loi des finances pour l'année budgétaire 2021

Les travaux en séance plénière de la première session extraordinaire au titre de l'année 2021 se sont tenus hier à l'hémicycle de l'Assemblée Nationale. Au cours de la séance plénière présidée par SE. Seini Oumarou, président de l'Institution, les députés ont procédé à l'examen et au vote du projet de loi portant première rectification de la loi n°2020-067 du 10 décembre 2020 portant loi de finances pour l'année budgétaire 2021. La séance plénière s'est déroulée en présence des commissaires du gouvernement, M. Jidouh Ahmat, ministre des Finances et M. Mahamadou Zada, ministre de la Communication, Chargé des Relations avec les Institutions.



L'Assemblée Nationale lors de la séance plénière

Issa Moussa / ONEP

Ce projet de loi portant première rectification de la loi n°2020-067 du 10 décembre 2020 portant loi de finances pour l'année budgétaire 2021 a été adopté par 127 voix favorables, 30 contre et Zéro (0) abstention. Pour rappel, le budget général de l'Etat, au titre de l'année 2021, a été arrêté initialement en recettes et en dépenses à un montant de 2.644,53 milliards de FCFA. La situation politique du pays caractérisée par la tenue des élections en fin d'année 2020 et au début de l'année 2021 a consacré l'installation des autorités élues avec de nouvelles priorités contenues dans le Programme de Renaissance Acte III du Président de la République et déclinées à travers la Déclaration de Politique Générale du Premier ministre.

Selon le ministre des Finances, la configuration actuelle du gouvernement différente de la précédente, l'obtention de ressources additionnelles et la nécessité de prendre en charge certains besoins supplémentaires justifient la rectification de la loi de finances initiale. « Cette rectification opérée conformément aux dispositions de l'article 48 de la loi n°2012-09 du 29 mars 2012, portant loi organique relative aux lois de finances, porte ainsi le montant du budget général de l'Etat, en recettes et en dépenses, à 2.826,09 milliards de FCFA, soit une augmentation de 181,55 milliards de FCFA, correspondant à 6,87% », a-t-il expliqué.

Le ministre des Finances devait ajouter que pour l'année 2021, la politique budgétaire est orientée vers la mise en œuvre des actions

de relance de l'économie, à travers une mobilisation forte des ressources internes et une meilleure allocation et efficacité des dépenses, dans un contexte de gestion de la crise sanitaire induite par la COVID-19. Sur la base des hypothèses initiales, le taux de croissance réel du PIB s'établirait à 6,9% en 2021, 12,8% en 2022 et 11,1% en 2023, soit une moyenne de 10,3% sur la période 2021-2023 contre 3,5% en 2020. Cette croissance refléterait principalement l'orientation favorable de l'activité dans les trois secteurs (primaire, secondaire et tertiaire). L'inflation serait maintenue en moyenne annuelle à 2,0%, en dessous de la limite maximale de 3,0% fixée par l'UEMOA.

Dans son exposé le ministre Jidouh

Ahmat a indiqué qu'au premier trimestre 2021, les recettes du budget général de l'Etat ont été recouvrées à hauteur de 415,38 milliards de FCFA pour des prévisions annuelles de 2.644,53 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 15,71%. S'agissant des dépenses, elles ont été exécutées à hauteur de 389,19 milliards de FCFA pour des prévisions annuelles de 2.644,53 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 14,72%. Comparativement aux crédits libérés, ce taux est de 84,69%.

En ce qui concerne les modifications apportées à la loi des finances 2021, elles portent sur certaines mesures fiscales, des ouvertures additionnelles de recettes ainsi que des ouvertures et des annulations de crédits. Pour le ministre des Fi-

nances, les modifications des mesures fiscales proposées portent sur la facture certifiée, les régimes d'imposition, la Taxe sur la Termination du Trafic International Entrant (TATTIE) et la Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers (TIPP). « Ces modifications sont motivées par le besoin de corriger les insuffisances relevées dans certaines dispositions en vigueur en vue de les renforcer et de les adapter aux réalités nationales ou aux exigences communautaires », a-t-il dit.

Ainsi, « en matière de facture certifiée, le dispositif actuellement en vigueur a été renforcé pour permettre une application plus efficace. En ce qui concerne la TATTIE, il est proposé sa suppression pour les appels émis à partir des Etats membres de la CEDEAO et du G5 Sahel », a-t-il précisé.

Selon lui, cette mesure vise à adapter le Code Général des Impôts à la décision des Chefs d'Etat du G5 Sahel, relative à la suppression des frais d'itinérance au sein du Groupe et au Règlement C/REG.21/12/17 du 16 décembre 2017, portant sur l'itinérance sur les réseaux de communications mobiles ouverts au public à l'intérieur de l'espace CEDEAO.

● Seini Seydou Zakaria

Clôture de la 2^{ème} session extraordinaire de l'Assemblée Nationale au titre de l'année 2021

Le président de l'Assemblée nationale, SE. Seini Oumarou a présidé hier en fin de matinée à l'hémicycle, Place de la Concertation, la cérémonie de clôture des travaux de la deuxième session extraordinaire de la troisième législature de la 7^{ème} République au titre de l'année 2021. Cette session a porté particulièrement sur la rectification de la loi de finances 2021 due à la configuration de certains départements ministériels, l'obtention des ressources additionnelles et la prise en charge de certaines dépenses supplémentaires. En procédant à la clôture, le président de l'institution a félicité et remercié les députés pour le travail abattu en si peu de temps avec qualité.

La cérémonie s'est déroulée en présence des membres du gouvernement et de plusieurs invités.

(Lire ci-dessous, l'intégralité du discours prononcé par SE. Seini Oumarou).

Messieurs les membres du Gouvernement,

Honorables collègues Députés, Mesdames et Messieurs,

Par la grâce d'Allah, le Tout puissant, nous arrivons à la fin de cette première session extraordinaire alors que l'hivernage se poursuit dans des conditions qui poussent à l'optimisme. En effet, çà et là, à travers notre pays, les labours ont succédé au semis avec un enthousiasme entretenu par une pluviométrie des plus rassurantes. Puissent ces belles promesses se

concrétiser par de généreuses récoltes !

Quant à vous, chers collègues, je voudrais très sincèrement vous féliciter et vous remercier pour le travail abattu en si peu de temps. Il faut le dire, pendant ces deux semaines, discrètement mais assidument vous avez fait ce qu'il y avait à faire pour venir à bout de notre ordre du jour. Ainsi, l'examen du projet de rectification de la loi de finances 2021, a été conduit par toutes les commissions dans les règles de l'art. Le résultat final que nous venons

d'adopter reflète la qualité de nos débats aussi bien en commission qu'en plénière. Nous nous sommes tous félicités que le collectif au budget en cours nous ait permis de revoir à la hausse le budget initial qui passe ainsi de 2 644, 53 à 2 830,99 milliards, soit un accroissement de 7,05%.

Nous nous sommes surtout félicités de l'affectation de ces ressources à la couverture de certains besoins prioritaires comme l'amélioration des effectifs des Forces de Défense et de Sécurité ou la réalisation d'investissements en matière de sécurité. Dans le contexte actuel, la Représentation nationale ne peut que saluer l'esprit d'opportunité du Gouvernement. En effet, aujourd'hui, pour l'ensemble de nos compatriotes, aucun sacrifice financier ou économique n'est de trop s'il peut permettre à notre pays de retrouver sa quiétude d'antan en venant à bout de tous les ennemis de la paix tapés le long de certaines de nos frontières.

S'agissant du contrôle de l'action gouvernementale, je voudrais remercier les membres du Gouvernement qui ont participé de bonne grâce à l'unique séance de ques-



Le Président de l'Assemblée Nationale clôturant les travaux

Issa Moussa / ONEP

tions d'actualité que nous avons organisée au cours de la présente session. J'en profite pour rappeler à tous nos partenaires du Gouvernement que les députés privilégient de plus en plus ce mode de contrôle en raison de sa spontanéité et de son caractère informatif pour nos concitoyens qui suivent la retransmission en temps réel des débats y relatifs. Il me semble qu'il s'agit là d'une belle opportunité offerte aux ministres pour communiquer directement avec nos concitoyens. Je souhaite que chacun d'entre eux le comprenne ainsi.

Chers collègues, pour finir, je voudrais à nouveau souhaiter que la campagne agricole en cours soit des plus productives afin que nos

prévisions budgétaires et nos espoirs de croissance économique soient confortés. Je voudrais également souhaiter que de fermes mesures d'anticipation des citoyens concernés et du Gouvernement nous permettent de mieux prévenir les conséquences de probables inondations. Avec ces souhaits et mes remerciements renouvelés à tous nos collaborateurs et à la presse, je déclare close la première session extraordinaire de l'Assemblée nationale au titre de l'année 2021.

**Vive la République !
Vive le Niger !**

● Au Cabinet du Premier ministre Le Chef du Gouvernement reçoit une délégation espagnole

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, SE Ouhoumoudou Mahamadou a reçu, hier dans l'après-midi, à son Cabinet, une délégation espagnole conduite par M. Antonio Madrid Ortega. L'entretien avec cette délégation a porté principalement sur la délocalisation du centre mère enfant de Niamey et la construction d'un autre de 3^{ème} Génération à Lazaret.

Ali Maman



Le Chef du gouvernement (droite) avec la délégation hôte

Aboubacar Abzo / ONEP

● Visite du ministre des Transports aux sièges des différentes compagnies de transport terrestre à Niamey « Nous veillerons à ce que toutes les dispositions prescrites par la loi et les règlements soient appliqués intégralement ; l'accident ne peut pas être considéré comme une fatalité », a averti M. Alma Oumarou

Le ministre des Transports, M. Alma Oumarou a effectué hier matin, une série de visites au niveau de sièges des différentes compagnies de transport terrestre. Cette visite marathon a conduit successivement le ministre des Transports et sa délégation au groupe AI-IZZA transport voyageur ; à la société SONITRAV ; STM Ténéré ; RIMBO transport voyageur ; SALIM Transport ; 3STV et enfin à la compagnie de transport moderne SONEF. Le ministre des Transport est allé à la rencontre des différents responsables des compagnies de transport terrestre pour leur transmettre un message clé du gouvernement. Ce message porte essentiellement sur le respect strict de la sécurité des personnes et de leurs biens par ces compagnies de transport afin que le Niger puisse réduire de façon considérable le taux effroyable des accidents qu'on enregistre chaque année. A cet effet, le gouvernement envisage d'appliquer d'ailleurs sans état d'âme, et cela de concert avec les acteurs du secteur des transports, les lois et règlements qui régissent ledit secteur.

Le secteur des transports au Niger a connu ces dernières années un essor sans précédent avec la création de plusieurs compagnies de transport moderne pour désenclaver le pays mais aussi les régions et faciliter la mobilité des personnes et de leurs biens. Ces compagnies de transport desservent aussi bien les régions du Niger que les autres capitales de la région ouest africaine. Ce qui est une bonne chose. Cependant, il faut que l'activité se fasse dans le respect strict des textes en la manière pour réduire le triste record d'accidents que le Niger enregistre.

Au niveau du groupe AI-IZZA transport voyageur, le ministre des transports et sa délégation ont été accueillis par le premier responsable de la société. M. Alma Oumarou devait par la suite visiter certains des services du groupe AI-IZZA notamment la section contrôle de gestion ; la direction d'exploitation ; le ser-

vice messagerie et le guichet de transfert d'argent. En effet, le groupe AI-IZZA a été créé en 2016 et compte actuellement 350 employés et un parc automobile de 80 bus. Cette visite a été aussi l'occasion pour le groupe AI-IZZA de faire part au ministre un certain nombre de préoccupations. Ces dernières se résument à la tracasserie routière ; le mauvais état des routes ; le non renouvellement du code des investissements etc. Sur place, le ministre a réagi en disant qu'une réunion va se tenir d'ailleurs aujourd'hui au ministère des Finances pour discuter de tous les problèmes liés au secteur des transports. Les préoccupations des compagnies de transport voyageur seront attendues et examinées par le gouvernement. Ce qui est faisable par rapport aux doléances des compagnies de transport sera exécuté. Toutefois, a dit le ministre Alma Oumarou le gouvernement ne prendra pas des



Le ministre Alma Oumarou lors d'une étape de sa visite

Idrissa Hamadou / ONEP

engagements qu'il ne pourra pas honorer. A la compagnie de transport SONITRAV, le ministre des Transports réitère le message dont il est porteur.

Les compagnies de transport moderne continuent de contribuer au développement l'économie nigérienne. "Faire de l'économie à travers les compagnies de transport, c'est bien, mais veiller à la sécurité des personnes et de leurs biens, c'est encore mieux", dit le ministre des Transports. M. Alma Oumarou a fait part au responsable de cette compagnie que le gouvernement entend améliorer les indicateurs du secteur des transports à travers le respect scrupuleux des prescriptions qui régissent le domaine. Le respect de la loi est obligatoire. Peu après, le ministre des Transports et sa délégation se sont rendus à la compagnie de transport moderne STM Ténéré. Cette société qui a été créée en 2013 et comptait au départ dans son parc auto que 7 bus.


Aujourd'hui, STM Ténéré dispose de 128 bus dont certains sont amortis complètement. Elle compte aussi 730 employés qui

relèvent uniquement du secteur des Transports. Le périple du ministre des Transports a concerné aussi la société RIMBO Transport voyageur. Elle a été créée en 2003 avec trois bus. Aujourd'hui, elle compte au total 345 bus dans le parc dont 93 sont en bon état et opérationnel. Quant au personnel employé, la société est passée de 26 agents en 2003 à 1000 agents aujourd'hui. Par ailleurs, les sociétés SALIM Transport ; 3STV et SONEF ont été également visitées par le ministre des Transports, M. Alma Oumarou. Tout comme au niveau des précédentes sociétés visitées, le ministre a tenu le même message, celui de faire en sorte que la sécurité des personnes et de leurs biens soit le fil conducteur de l'activité que mènent ces compagnies de transport.

L'ensemble des responsables de ces compagnies de transport ont salué et encouragé le ministre dans sa démarche qui privilégie la concertation pour faire avancer le secteur des Transports. A l'issue de tous les échanges et les discussions

entre la tutelle et les acteurs du secteur des transports, une feuille de route sera esquissée dans le développement du transport terrestre au Niger. En tout état de cause, le ministre des Transports, M. Alma Oumarou a fait savoir à tous les responsables des compagnies visitées que le gouvernement n'acceptera plus le non respect des dispositions légales. "Nous veillerons à ce que toutes les dispositions prescrites par la loi et les règlements soient appliqués intégralement. L'accident ne peut pas être considéré comme une fatalité. Il est évitable en ce sens que les statistiques que nous avons indiquent clairement que plus de 80% des accidents découlent du facteur humain. On peut les éviter. Bien sûr qu'on va nous parler de l'état de la route. Mais celui-ci doit commander le comportement du chauffeur, a fait remarquer le ministre Alma avant de relever que son département ministériel veillera à ce que les visites techniques des bus s'effectuent sans complaisance. Une équipe est d'ores et déjà mise en place pour veiller à l'effectivité de ces visites techniques ; à la formation des chauffeurs au niveau du centre technique de transport routier etc.", a souligné le ministre des Transports. L'objectif du gouvernement à l'horizon 2026 est de faire en sorte que le taux des accidents liés à la circulation routière soit réduit de 25%. Et pour que cet objectif se réalise, il faut que tous les acteurs du secteur s'y mettent.

● Hassane Daouda



Marchés Publics


REPUBLIQUE DU NIGER
 MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE
 DE LA POPULATION ET DES AFFAIRES
 SOCIALES
 HOPITAL DE RÉFÉRENCE DE MARADI

AVIS D'APPEL À CANDIDATURE

POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIELS DE NEUROLOGIE

1. Le présent Avis d'appel à candidature s'inscrit dans l'exécution du Plan Prévisionnel annuel de passation des Marchés 2021, paru dans le **Sahel N° 10058 du 19 Janvier 2021**.
2. L'Hôpital de Référence de Maradi sollicite des offres fermées de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour l'acquisition de matériels de neurologie.
3. La passation du Marché sera conduite par Demande de Renseignements et de Prix telle que spécifiée à l'article 50 du code des marchés publics et des délégations de service public et ouvert à tous les candidats éligibles.
4. Le délai de livraison du marché est de deux (02) mois.
5. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier de Demande de Renseignements et de Prix complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de cent mille (50 000) FCFA à l'adresse mentionnée ci-après : **Service de Passation des Marchés, Tel : 96 99 64 63**.
6. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : Service de Passation des Marchés, bureau 703, Tel : 96 99 64 63, **au plus tard le 04/8/2021 à 10h00**. Les offres déposées après la date et l'heure limites fixées pour la remise des offres ne seront pas acceptées.
7. Les candidats resteront engagés par leur offre pendant une période de soixante (60) jours à compter de la date limite du dépôt des offres comme spécifié au point 11.1 des DPDRP.
8. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis **le 04/8/2021 à 11 h** à l'adresse suivante : salle de réunion de l'HRM.
Par décision motivée, l'Administration se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent avis d'appel à la candidature.

**Le Directeur Général
Médecin Colonel Major ALFARI
SOUMAILA Sita**



ANNONCE AU MARCHÉ DES TITRES PUBLICS

RESULTATS DE L'ÉMISSION DE BONS ASSIMILABLES DU TRÉSOR DE CÔTE D'IVOIRE DU 27 JUILLET 2021

UMOA-Titres (UT), en collaboration avec la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), a organisé le mardi 27 juillet 2021, à la demande de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique de Côte d'Ivoire, l'émission de Bons Assimilables du Trésor à quatre-vingt-onze (91) jours pour un montant de 30 milliards de FCFA.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'exécution du programme d'émissions de titres publics de Côte d'Ivoire en conformité avec la stratégie à moyen et long terme de gestion de la dette.

L'adjudication ouverte le 27 juillet 2021, suivant un système d'enchères à taux multiples, a enregistré les résultats ci-dessous :

Résultats de l'émission	
Montant global des soumissions (en FCFA)	50 881 000 000
Dont CNC	ND
Montant retenu (en FCFA)	33 000 000 000
Dont CNC	ND
Montant Net	32 789 886 562
Taux Marginal	2,5400%
Taux Moyen Pondéré	2,5188%
Rendement Moyen Pondéré (RMP)	2,53%
Nombre de soumissions	21
Nombre de Participants directs	10
Taux de couverture	169,60%
Taux d'absorption	64,95%

UMOA-Titres remercie, au nom du Trésor Public de Côte d'Ivoire, l'ensemble des investisseurs pour la confiance renouvelée et le soutien constant aux initiatives de financement des actions de développement dans l'Union.

Fait à Dakar, le 27 juillet 2021

Le Directeur
Adrien DIOUF



COMMUNIQUE

RAPPEL DERNIER DELAI DE PAIEMENT DES COTISATIONS SOCIALES DU 2^{ÈME} TRIMESTRE 2021

Le Directeur Général de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) a l'honneur de rappeler aux employeurs qu'ils doivent remplir et transmettre à la CNSS, les déclarations et les relevés nominatifs du **deuxième trimestre 2021** et s'acquitter des cotisations correspondantes **au plus tard le 31 juillet 2021** délai au delà duquel commencent à courir les pénalités pour retard prévues par les textes en vigueur.

Il rappelle à tous ceux qui ne se sont pas acquittés des cotisations des trimestres antérieurs à le faire dans les meilleurs délais sous peine de poursuites prévues par les textes en vigueur.


Il informe particulièrement les transporteurs qui sont en retard dans le paiement de leurs cotisations que des contrôles inopinés seront entrepris par la CNSS et les services publics compétents sur toute l'étendue du territoire national

Il s'agit

- Des véhicules de transport urbain et interurbain, à savoir les taxis de ville, les bus et minibus ;
- Des véhicules de transport de marchandises ;
- Des véhicules de transport de bois ;
- Des camions de transport de sable et autres matériaux de construction.

Le Directeur Général de la CNSS compte sur la compréhension de tous pour assurer une protection sociale à tous les travailleurs.

Dr AKILOU AHMET BARINGAYE



Avis d' Appel d'Offres Ouvert

N°001/2021/ REFEPA - NIGER

AMÉNAGEMENT DE TROIS(03) ESPACES DE COHÉSION SOCIALE, EN MATÉRIAUX DÉFINITIFS À OUALLAM, TÈRA ET BANKILARÉ DANS LA RÉGION DE TILLABÉRY

Le Réseau des femmes pour la Paix - Niger (REFEPA - NIGER) lance un Appel d'Offres Ouvert pour la réalisation d'infrastructures de cohésion sociale dans sa zone d'intervention. Pour atteindre cet objectif, **ONU/FEMMES** a mis à la disposition du REFEPA - NIGER des fonds pour le financement de la construction d'infrastructures de cohésion sociale et leur équipement. Au titre de l'année 2021, il est prévu l'aménagement de trois(03) espaces de cohésion sociale en matériaux définitifs à Ouallam, Téra et Bankilaré dans la région de Tillabéry.

L'allotissement est fait de la manière suivante ;

LOT N°1: Aménagement d'un (01) espace de cohésion sociale en matériaux définitifs à Ouallam dans la région de Tillabéry.

LOT N°2: Aménagement d'un (01) espace de cohésion sociale en matériaux définitifs à Téra dans la région de Tillabéry.

LOT N°3: Aménagement d'un (01) espace de cohésion sociale en matériaux définitifs à Bankilaré dans la région de Tillabéry.

Les soumissionnaires peuvent visiter les lieux à leur frais s'ils le souhaitent.

Les candidats intéressés par le présent appel d'offres peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel d'Offres complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de **25 000 F CFA** auprès du comptable du REFEPA - NIGER sis au quartier Terminus en face du Ministère de l'Environnement, à partir du **Mercredi 28 juillet 2021 à 10h**. Le dépôt des offres se fera **le Mercredi 11 Août 2021 à 16 heures 30 mn au plus tard** au siège du REFEPA-NIGER.

Les offres seront ouvertes **le jeudi 12 Août 2021** dans de la salle de réunion à partir de 10 heures en présence des soumissionnaires.

Pour plus d'information, veuillez contactez le numéro **+227 96 87 91 55/ 90 55 05 49**.

● Visite du ministre du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables sur les sites pétroliers d'Agadem et à la SORAZ

S'assurer des bonnes conditions de l'exploitation pétrolière et constater l'effectivité des travaux de construction du Pipeline Export Niger-Bénin

Le ministre du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables, M. Mahamane Sani Mahamadou, a effectué, du 23 au 25 juillet 2021, une visite de terrain sur les différents sites des opérations pétrolières d'Agadem, dans la Région de Diffa et sur les installations en cours de construction du Pipeline Niger-Bénin destiné à l'exportation du pétrole brut nigérien, ainsi que celles de la Société de Raffinage de Zinder (SORAZ). Le ministre du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables était accompagné, dans ce déplacement, du député Ben Mabrouk, du Directeur Général de la NIGELEC, du Directeur Général des Hydrocarbures et du Directeur d'Exploitation.



Photo de famille lors de la visite à la SORAZ

L'objectif de la visite est de se rendre compte des conditions des opérations de la production pétrolière destinée à la Raffinerie de Zinder, de constater le niveau d'avancement des travaux de la Grande Autorisation Exclusive d'Exploitation (AEE) portant sur 112 gisements, ceux de construction du Pipeline Export, le fonctionnement de la raffinerie de Zinder, mais aussi rencontrer les agents sur le terrain pour discuter de leurs conditions de vie et de travail.

La délégation du ministre du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables a atterri, le 23 juillet, à l'aéroport de Jaouro aux environs de 13h30, où le ministre a reçu des honneurs par un détachement de la Garde Nationale du Niger et salué par la population des villages environnants.

Quelques instants après, la délégation a mis cap sur le Centre de Traitement Combinatoire de Goumeri situé à une trentaine de kilomètres de Jaouro. C'est là qu'est centralisée toute la production de 4 gisements actuellement en cours d'exploitation. Dans ce centre, le pétrole brut est traité pour être séparé de l'eau et du gaz, avant d'être envoyé à la Société de Raffinage de Zinder. Notons que le bloc d'Agadem regorge plus de 300 puits, de profondeurs variant entre 2500 et 4300m et dont quelque 80 sont en exploitation.

Dans la journée du 24 juillet, la délégation du ministre

Mahamane Sani Mahamadou a visité la Tour de forage de Koulélé (Rig en Anglais), d'où le pétrole destiné à l'exportation va quitter le Niger ; la Station intermédiaire de FPF de Sokor et le Camp de Jaouro qui abrite la base vie de CNPC NP.

Sur le site GW125 de Koulélé, la délégation a reçu d'amples explications sur les toutes les unités liées au forage du puits du pétrole, aussi bien de la phase de foration à celle de traitement, en passant par la phase de sondage, la cabine géologique, etc.

A la station FPF de Sokor, la délégation a également fait le tour de toutes les différentes installations de cette

unité de traitement préliminaire du pétrole et du gaz et a même pris part à une séance de prélèvement du brut.

Au camp de Jaouro, construit en 2008 et où est stocké le matériel nécessaire à la foration, la délégation du ministre du Pétrole, de l'Energie et des Energies Renouvelables, après avoir pris connaissance de tous les compartiments du camp, a rencontré le personnel nigérien de la CNPC NP et a échangé avec lui sur les conditions de vie et de travail des agents.

Le projet de construction du Pipeline Niger-Bénin, où les travaux sont en cours depuis

presque un mois, l'usine et le poste électrique de la SORAZ ont constitué la 3^{ème} et dernière étape de cette première sortie sur le terrain du ministre du Pétrole, de l'Energie et des Energies renouvelables. Sur le chantier du Pipeline, à quelques encablures de la SORAZ, le ministre Mahamane Sani Mahamadou et sa délégation, dont le gouverneur de la Région de Zinder et le président du Conseil Régional, ont été témoins du travail remarquable que mènent les ouvriers de la société CPP pour souder, le long des 1950km du Pipeline parsemés de 7 stations intermédiaires de pompage, les tuyaux qui serviront à

l'exportation du brut nigérien. Déjà, note-t-on, plusieurs dizaines de kilomètres sont soudés entre Oualéléwa et SORAZ et les travaux avancent normalement.

A la SORAZ, les membres de la délégation ont visité les différentes unités (Station terminale, les zones des réservoirs de stockage et les pompes du pétrole brut, du gaz et de l'essence, de cette usine qui transforme le pétrole brut nigérien destiné à la consommation locale et celle de certains pays voisins.

Le Poste de distribution électrique de 33kv, construit à côté de la SORAZ, en plus de fournir de l'électricité à Ganaram et CPP, a surtout permis de desservir en électricité la ville de Tanout et les villages situés le long du tronçon qui mène à cette ville longtemps confrontée à un problème de desserte en électricité. Depuis 2021, cette situation est devenue un lointain souvenir.

KAÏLOU PANTCHO
Maman
CC MP/E/ER

● Décès de l'actrice nigérienne Zalika Souley

Une des pionnières de l'actorat en Afrique tire sa révérence

Une des premières actrices professionnelles de cinéma en Afrique, la Nigérienne Zalika Souley, est décédée le 27 juillet 2021 à l'âge de 74 ans. Elle a marqué la scène cinématographique où elle s'est révélée dès 1966 dans le film "Le retour d'un aventurier" de feu Moustapha Allassane qui figure aussi parmi les pionniers du 7^{ème} art sur le continent.

Appelée affectueusement «Tanti» par les uns, «Mamie» par les autres, Zalika Souley était beaucoup considérée dans le monde du cinéma dont les acteurs apprécient le parcours. Portée par la passion, elle a débuté sa carrière d'actrice à une période où certaines pesanteurs sociales, les préjugés étaient des gros obstacles pour une affirmation des femmes dans des domaines comme le cinéma et

les arts en général.

Mais à l'époque, la jeune femme a tenu, se révélant ainsi comme une actrice de référence. Zalika Souley a joué dans plusieurs films dont "Le retour d'un aventurier" de Moustapha Allassane en 1966 ; "Cabascabo, 1968", de Oumarou Ganda ; "Le wazzou polygame, 1970" de Oumarou Ganda qui a été le 1^{er} lauréat de "l'Étalon d'or de Yennenga" dans l'histoire du FESPACO en 1972 ; "Si les

cavaliers..., 1981" de Mamane Bakabé ; " Aube Noire, 1983" de Djingarey Maiga ; "Mamy Wata, 1990" de Moustapha Diop.

En 2003, la réalisatrice nigérienne Rahmatou Keïta lui a rendu hommage à travers son documentaire "Allèssi, une actrice africaine". Dans le même sens, en 2019 un autre hommage a été rendu à Zalika Souley lors de la 4^{ème} édition de Toukountchi Festival de Cinéma du Niger dont elle fut la marraine. Le festival a salué et célébré son engagement pour le cinéma en Afrique. La célèbre actrice était à cette occasion parmi les panelistes



Feue Zalika Souley

avec une communication qui a retenu l'attention du public qui a pu ainsi apprécier les défis que les pionniers du cinéma africain ont surmontés pour ouvrir la voie à ceux qui sont venus après.

● Souley Moutari

RÉPUBLIQUE DU NIGER Ministère de la Santé Publique Hôpital de Référence de Maradi		Marchés Publics															
		PLAN PREVISIONNEL DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DE L'HOPITAL DE REFERENCE DE MARADI POUR L'ANNEE 2021 PLAN ADDITIF N° 1															
		DONNEES SUR LA PASSATION DES MARCHES															
Réf. No. (1)	PRM	Mode de passation du marché (3)	GENERALITES			DOSSIERS D'APPEL D'OFFRES					EVALUATION DES OFFRES			EXECUTION			
			Montant Estimatif (Francs CFA) (4) HORS TAXES (HT)	Accord DGCMP pour MNED (5)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (6)	Date de réception avis de la DGCMP ou du CF (7)	Date non objection du PTF (8)	Date d'invitation à soumission (9)	Date ouverture des offres (10)	Fin évaluation (11)	Date de réception avis DGCMP ou CF (12)	Date non objection du PTF (13)	Date de signature du contrat (14)	Date d'approbation par le CF et engagement comptable (15)	Délai d'exécution (16)	Source de Financement (17)	
1	Construction de caniveaux	DG	prévision	DC	PM	15-juil-21	22-juil-21		26-juil-21	02-août-21	09-août-21	10-août-21		17-août-21	24-août-21	2 mois	Budget HRM
			réalisation														
2	Pose de plomb de radio protection au service d'Imagerie	DG	prévision	DC	PM	15-juil-21	22-juil-21		26-juil-21	02-août-21	09-août-21	10-août-21		17-août-21	24-août-21	21 jours	Budget HRM
			réalisation														
3	Construction de sanitaires externes et aires de lessive	DG	prévision	DC	PM	15-juil-21	22-juil-21		26-juil-21	02-août-21	09-août-21	10-août-21		17-août-21	24-août-21	3 mois	Budget HRM
			réalisation														

LE DIRECTEUR GENERAL
MEDECIN COLONEL MAJOR ALFARI SOUMAILA SITA



COMMUNIQUE

Monsieur Zayya Elh Souley Aboua, matricule 454, Agent Percepteur au Centre du Péage Routier de Konni bénéficiaire d'un congé annuel du **1er au 30 juin 2021**, est prié de rejoindre son poste **au plus tard le 1er août 2021**, faute de quoi, il sera considéré comme démissionnaire.



AVIS D'APPEL D'OFFRES

OBJET : AUDIT DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES DE LA BOA NIGER ET CONTRAT D'ASSISTANCE TECHNIQUE.

Dans le cadre des travaux mentionnés ci-dessus, la BOA NIGER lance un appel d'offres ouvert portant sur le recrutement d'un cabinet d'ingénierie spécialisé en électricité bâtiment.

Les entreprises intéressées par le présent avis peuvent retirer le cahier de charges au niveau du Service des Moyens Généraux de la BOA NIGER, Rue du Gaweye. Les frais de retrait du Dossiers d'Appel d'Offre s'élèvent à vingt mille (20 000) F CFA non remboursable.

Pour toute information contactez le 94 92 13 91 / 94 84 20 68 ou par courriels aux adresses suivantes : akalla@boaniger.com / ihamani@boaniger.com.

Les dossiers de soumission devront être déposés sous pli fermé (portant la désignation de l'offre) à la réception de la BOA NIGER **au plus tard le mercredi 13 août 2021 à 16h.**

La BOA NIGER se réserve le droit de ne donner aucune suite à cet appel d'offres.

AVIS DE PERTE

Il est donné avis, de la perte de l'acte de cession formant la **parcelle N° N** sise à Niamey, de l'ilot N°7431, du **lotissement ROUTE FILINGUE**, au nom de **Monsieur : KANE KADAOURE**.

Prière à toute personne qui l'aurait retrouvé de bien vouloir le déposer à L'ETUDE DE Maître SOULEYMANE GARBA, Notaire à la résidence de Niamey (NIGER), Quartier Cité Poudrière Avenue du Damergou, Boite Postal: 11.167, Tel : 20.74 1 264 ou au Service des Affaires Domaniales de Niamey.

Maitre SOULEYMANE GARBA

REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTRE DU DEVELOPPEMENT
COMMUNAUTAIRE ET DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Agence Nigérienne de Volontariat pour
le Développement (ANVD)

AVIS DE RECRUTEMENT



Titre du poste : Volontaire National Secrétaire Municipal (SM)

L'Agence Nigérienne de Volontariat pour le Développement (ANVD) est un établissement public à caractère social créé par la loi n°2014-10 du 16 avril 2014. Elle est placée sous la tutelle technique du Ministère en charge du Développement Communautaire et de l'Aménagement du territoire.

L'ANVD a pour objectif de contribuer à la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales de développement en vue de l'atteinte des Objectifs du Développement Durable (ODD).

Elle a pour mission entre autres, la promotion et la valorisation du volontariat, le recrutement, la formation et le déploiement des volontaires auprès des collectivités territoriales, des ONG, des organismes internationaux et du secteur public. À ce titre, elle se charge de promouvoir toutes les formes d'engagement volontaire et gère un dispositif de mobilisation de volontaires à temps plein sur des missions spécifiques qui contribuent à l'atteinte des ODD.

NB : le volontariat national n'est pas une activité salariée au sens de l'article 2 du code du travail, c'est un engagement citoyen désintéressé. Le volontaire est mu par sa volonté de participer à des actions de développement national à travers le travail, mais également un objectif personnel à travers l'acquisition d'expérience valorisante.

L'ANVD cherche à recruter un volontaire national de développement engagé (es) pour une action citoyenne au profit de la Commune Urbaine de Dioundou.

Titre du poste : Volontaire National Secrétaire Municipal (SM)

Nombre : un (1)

Lieu d'affectation : DIOUNDOU.

Durée de la mission : Un (1) an renouvelable

Niveau requis : Minimum BAC+ 3

1. Tâches et Responsabilités du Poste :

- ✓ Tenir la comptabilité d'engagements et des liquidations
- ✓ Tenir la comptabilité matières ;
- ✓ Elaborer le compte administratif de l'ordonnateur ;
- ✓ Assurer toute autre mission confiée à lui par l'ordonnateur (Maire).

2. Profil et Compétences

Le Volontaire National secrétaire doit :

- être titulaire d'un diplôme de Comptable BAC+ 3 au moins
- Etre disponible ;
- Être de nationalité Nigérienne ;
- Savoir prendre des initiatives ;
- Etre Capable de travailler sous pression ;
- Etre Capable de travailler en équipe ;
- Avoir un bon niveau informatique ;
- Etre Capable de vivre en milieu rural ;
- Etre dynamique et avoir un sens élevé de responsabilité ;
- Avoir une bonne capacité d'écoute ;
- Etre courtois, intègre, respectueux des valeurs humaines et de la diversité culturelle ;
- Etre discret, honnête, endurant et patient ;
- Langues requises : Français. La maîtrise d'autre (s) langue (s) locale(s) est un atout.

B- COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE :

- ✓ Demande manuscrite timbrée adressée au Directeur Général de l'ANVD ;
- ✓ Un Curriculum Vitae détaillé et à jour ;
- ✓ Lettre de motivation ;
- ✓ Copies légalisées de toutes les pièces exigées ci-dessus
- une copie de l'extrait d'acte de naissance ou du jugement supplétif,
- une copie de la nationalité,
- les copies des diplômes (avec certification)
- les attestations de travail et de stages
- Un certificat médical datant de moins de trois (3) mois,
- Un casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois.

DEPOT DE CANDIDATURES

Les candidats intéressés par ces offres doivent envoyer leurs dossiers de candidature à l'adresse mail suivante : anvd.niger@gmail.com ou les déposer au SIEGE DE L'ANVD sis sur la rue pavée de la Nigelec Siege de Niamey, au niveau des antennes régionales de Volontariat de TAHOUA et de MARADI **au plus tard le Vendredi 06 Aout 2021 à 17 heures précises.**

NB : les dossiers incomplets ne seront pas acceptés et tout dossier déposé ne peut plus être retiré. Les dossiers déposés après la clôture ne seront pas pris en compte pour ces offres. Les candidats préciseront sur l'enveloppe, le poste pour lequel ils postulent.

Marchés Publics

REPUBLIQUE DU NIGER
REGION DE TAHOUA
ECOLE NORMALE
DE KAOECN

AVIS D'APPEL À CANDIDATURE

N°01/2021/ENK/TA

POUR LA FOURNITURE DE PAUSE-CAFÉ ET DÉJEUNER

1. Dans le cadre de l'exécution du Fonds Commun, l'Ecole Normale Kaoecn (ENK) de Tahoua lance un avis d'appel à candidature de DRP relatif à la fourniture de pause-café et Déjeuner pour (les CAPED, Formation en Administration, Planification et Gestion, Formation sur les Supports du Micro et Post Test), sur financement du Fonds Commun. Cet avis d'appel à la candidature de la DRP dispose de six (06) lots composé de :

- ★ LOT 1 : Pause-café pour l'organisation de session de CAPED,
- ★ LOT 2 : Pause-café et Déjeuner pour la formation des responsables des UP et les membres de l'Administration en administration, Planification et Gestion,
- ★ LOT 3 : Pause-café et Déjeuner pour la formation des encadreurs et les cadres de l'administration sur les supports du micro enseignement,
- ★ LOT 4 : Pause-café et Déjeuner pour le post test,
- ★ LOT 5 : Pause-café et Déjeuner pour organiser un atelier -bilan du stage en responsabilité,
- ★ LOT 6 : Pause-café et Déjeuner pour la formation les encadreurs et les cadres de l'administration sur le programme rénové.

2. L'Ecole Normale de Kaoecn de Tahoua sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour l'exécution de cette prestation.

3. Le délai de livraison respectifs 1, 3,3,5,2 et 5 jours.

4. La participation à la concurrence est ouverte à toutes les personnes physiques ou morales ou groupements desdites personnes en règle vis à vis de l'Administration.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires et consulter gratuitement l'avis d'appel à la candidature de DRP au bureau de l'Intendant de l'ENK de Tahoua les jours ouvrables de 9h à 16h.

6. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier de Demande de Renseignements et de Prix complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de 25 000 FCFA au bureau de l'Intendant de ladite Direction.

7. Les offres présentées en une copie originale, devrait parvenir ou être remise au bure au de l'Intendant de ladite Direction **au plus tard le 09/08/2021 à 9 h00.**

8. L'ouverture des plis aura lieu le même jour à 10 heures00 mn dans la salle de réunion de l'ENK de Tahoua, en présence des candidats qui souhaitent y assister. Les offres reçues après le délai fixé seront rejetées.

Par décision motivée, l'Administration se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent avis d'appel à la candidature de DRP.

Le Directeur

Devenez un professionnel humanitaire en suivant une formation diplômante



Aider les plus vulnérables vous anime ? Avec Bioforce, réalisez votre rêve : les ONG n'attendent que vous !



Formez-vous à Dakar en RH et finances, en coordination logistique, et en coordination de projet et en eau, hygiène et assainissement !

En continu pendant 6 ou 9 mois ou à votre rythme sur plusieurs années, puis réalisez une mission humanitaire !

Rejoignez-nous dès maintenant :
rentrées en octobre 2021 et janvier 2022

Bioforce, les formations diplômantes de référence depuis plus de 35 ans, développées en étroite collaboration avec tous les acteurs de la solidarité (ONG, Nations Unies, Croix-Rouge...) 72% des étudiants Bioforce sont en mission à l'issue de leur formation.

Centre de Formation
Bioforce Afrique

infoafrique@bioforce.org
+ 221 33 824 33 17
www.bioforce.org

● Dosso : Inauguration de l'hôpital de district de Gaya

1.546.000.637 francs CFA investis pour la construction et l'équipement du Centre

L'hôpital de district de Gaya, fruit de la coopération nigéro belge a été officiellement inauguré le mardi 27 juillet dernier sous la présidence du ministre de la Santé publique, de la Population et des Affaires sociales Dr Idi Illiassou Maïnassara. D'une valeur de 2.356.862,8 euros soit 1.546.000.637 francs CFA, cet hôpital construit et entièrement équipé par ENABEL vient à point nommé et cadre avec les objectifs poursuivis par le Programme de Renaissance acte 3 dans son volet santé. La cérémonie s'est déroulée en présence du 1^{er} Secrétaire de l'ambassade de Belgique au Niger, de la représentante résidente de ENABEL au Niger, des autorités administratives, des cadres centraux et régionaux de la santé et de nombreux invités.

Dans le discours inaugural qu'il a prononcé à cette circonstance, le ministre de la Santé publique, de la Population et des Affaires sociales a indiqué que la

personnel de santé, les cadres de son ministère, les autorités locales et la population de Gaya à une gestion rigoureuse de cet édifice et par la même occasion demandé aux

au Royaume de Belgique pour avoir été pendant 50 ans aux côtés du Niger à travers des appuis multiformes.

Le 1^{er} Secrétaire de l'ambassade du



Le ministre de la Santé publique lors du discours inaugural

tants. Il vient renforcer significativement l'offre des soins avec des services de qualité. Ainsi, la coopération belge, a-t-il souligné, privilégie une approche intégrale, avec un double ancrage au niveau central et déconcentré à Gaya pour mieux répondre aux besoins prioritaires définis par les partenaires nigériens ; approche inclusive et résolument tournée vers l'avenir. La représentante résidente d'ENABEL Mme Sandra Galbusera a, pour sa part, notifié que cet investissement n'est qu'un des éléments d'une politique globale d'accompagnement de la République du Niger dans ses progrès vers la couverture sanitaire universelle (CSU). Par ces actions, a-t-elle indiqué, le gouvernement nigérien et le Royaume de Belgique

veulent ainsi rapprocher les services sociaux de base des populations.

Le Secrétaire général de la région de Dosso M. Assoumana Amadou a de son côté mis l'accent sur les réalisations du Royaume de Belgique au profit de la région de Dosso. Les multiples appuis de la coopération belge au système de santé a-t-il dit visent à améliorer la qualité des soins et à rendre accessibles ces soins de manière équitable à toute la population. Pour le Secrétaire général de la région de Dosso, il apparaît clairement que cet appui rime parfaitement avec le souci premier des autorités de la République au premier rang desquelles le Président de la République Mohamed Bazoum.

Quant au préfet du département de Gaya, il a décerné plusieurs témoignages de satisfaction aux agents de santé du département qui se sont illustrés dans leurs activités. Une visite guidée des locaux a mis fin à la cérémonie.

Mahamane Amadou ANP-ONEP/Dosso et Abdoul Moumouni Mahamane (Stagiaire)



Coupure symbolique du ruban par les officiels

construction de ce bel hôpital s'inscrit dans l'accompagnement du Royaume de Belgique à l'amélioration de la couverture sanitaire et de la qualité de soins. Pour mémoire, a rappelé Dr Idi Illiassou Maïnassara, Gaya fait frontière avec le Bénin, le Nigéria et les départements de Dosso, Dioundiou et Dogondoutchi. La réalisation de cet hôpital fait suite, selon le ministre de la Santé publique, à l'appel du Président de la République pour une extension de la couverture sanitaire du pays. La réponse du Royaume de Belgique à travers ENABEL s'est inscrite dans cette mouvance. Dr Idi Illiassou Maïnassara a saisi l'opportunité pour inviter le

élus locaux du département de Gaya à se donner la main et à s'impliquer dans la gestion de cette infrastructure partagée par les populations de leurs localités respectives. Le ministre de la Santé publique a, au nom du gouvernement et du peuple nigérien, exprimé sa gratitude

Royaume de Belgique M. Mathias Deneckere a longuement évoqué les actions de son pays en 50 ans de coopération avec le Niger. Le diplomate belge a ensuite souligné que cet hôpital qui vient d'être inauguré profitera à la population du département de Gaya, environ 370.000 habi-



Une vue de l'assistance lors de la cérémonie

● Signature de convention de collaboration au FSA

L'ancien premier ministre guinéen Kabiné Komara s'engage à accompagner le «Plan New Frontier 2025» du Fonds panafricain

Le directeur général du Fonds de solidarité Africain (FSA) a paraphé, hier 28 juillet 2021 à Niamey, siège dudit Fonds, une convention de collaboration avec l'ancien Premier ministre guinéen, M. Kabiné Komara, en qualité de consultant, pour accompagner son Plan de développement stratégique à moyen terme (PDSMT) 2021-2025 dénommé «Plan New Frontier 2025». Ancien du département import-export de la banque africaine Afreximbank qu'il a eu à diriger pendant 14 ans, personnalité emblématique dans les milieux africains de la finance et du développement, l'ancien premier ministre Komara apportera son expertise dans la réalisation d'un certain nombre d'objectifs poursuivis à travers le plan quinquennal ambitieux, afin de porter l'institution au rang qui devrait être le sien dans l'écosystème financier africain et international.

La mise en œuvre du Plan New Frontier 2025 vise à faire renouer le Fonds de solidarité africain avec le rôle premier qui lui a été dévolu lors de sa création en 1976, celui d'être catalyseur de développement économique et un contributeur essentiel à la réduction de la pauvreté sur le continent. Pour le Directeur Général du FSA, c'est un cap réaliste dont les jalons ont été posés dans l'exécution du plan stratégique précédent. «A la faveur de la mise en œuvre très satisfaisante du PDSMT 2016-2020, l'institution s'est stabilisée, la confiance

en son sein est revenue, les textes réglementaires ont fait l'objet de relecture et d'adaptation aux besoins du marché. La qualité de la signature et par conséquent la crédibilité du Fonds a été rétablie. Les relations de coopération avec les banques régionales de développement et les banques commerciales se sont rétablies. La notation financière AA+ avec perspective ascendante et la certification ISO 9001 version 2015 donnent à suffisance la preuve qu'aujourd'hui les bases sur lesquelles le nouveau Plan est édifié sont solides», a expli-



Echange de document après la signature

qué le Directeur du Fonds, M. Ahmadou Abdoulaye Diallo, à l'issue de la signature de la convention. Le Plan New Frontier 2025 vient donc réaffirmer la volonté du FSA à s'ériger en une institution panafricaine de référence forte et innovante au service de la transformation structurelle des économies des Etats membres. A cet effet, les conditions sont réunies, avec l'appui des personnalités de grande compétence et à l'engagement prononcé pour l'émergence africaine, en occurrence Kabiné Komara, ainsi que Lionel Zinsou et Donald Kaberuka. Ces derniers

ont, en effet, accompagné l'élaboration de ce plan stratégique et apporteront leurs concours dans sa mise en œuvre. Comme chantiers dans le cadre desquels Kabiné Komara apportera son expertise, le directeur général du FSA a cité entre autres l'adhésion de tous les autres pays africains non encore membres du Fonds (32 pays visés à l'horizon 2025); l'arrimage politique et technique du FSA à l'Union Africaine et par conséquent son implication dans la mise en œuvre de l'agenda UA 2063; l'entrée de la Banque Africaine de Développement (BAD) dans le capital du Fonds, ainsi

que l'entrée des actionnaires de catégorie B; la création d'un lien politique avec l'organisation du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres du FSA; la collaboration avec Afreximbank; l'implication dans la mise en œuvre de la ZLECAf et l'apurement des arriérés dus par les Etats membres au titre du capital et du Fonds Spécial de Bonification. L'ancien premier ministre guinéen s'est dit honoré d'être choisi parmi ceux qui vont hisser haut le FSA ainsi que ses ambitions à travers le continent. «Avec la mission qui vient de m'être assignée, j'espère pouvoir nous mettre rapidement à la tâche pour que cette institution puisse bénéficier du peu de réseau de relation que j'ai», a-t-il dit.

Le FSA compte aujourd'hui 14 pays dont le Niger. Il a pour mission de participer au développement économique et à la lutte contre la pauvreté dans les Etats membres en facilitant le financement des projets d'investissement.

● **Ismaël Chékaré**

● 3^{ème} congrès ordinaire du Syndicat National des Agents de l'Aviation Civile

Soutenir l'ANAC dans sa démarche de sécurisation des agents

Le Syndicat National des Agents de l'Aviation Civile (SYNAC) a tenu, hier matin à Niamey, son 3^{ème} congrès ordinaire sous le thème «les travailleurs de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) dans le contexte de la Covid19». Un thème d'actualité et d'une importance capitale pour une unité aéronautique. Les conclusions et les recommandations auxquelles les participants parviendront contribueront à l'amélioration de la vie de l'ANAC, notamment à sécuriser les travailleurs et les usagers. C'est le Secrétaire général du ministère des Transports, M. Attaou Zakaouanou qui a présidé l'ouverture des travaux.

Pour les organisateurs de ce congrès, la tenue régulière des instances d'une structure syndicale répond aux exigences du respect des lois et règlements, mais aussi à celle du respect de textes fondamentaux. La tenue régulière des instances dénote aussi de la démocratie dans cette structure syndicale.

A l'ouverture des travaux, le Secrétaire général du ministère des Transports a salué le choix du thème retenu car, dit-il, il est d'une pertinence avérée eu égard à cette pandémie avec toutes ses conséquences désastreuses tant au niveau économique que social sur tous les

secteurs d'activité de tous les pays au niveau mondial. «Cette pandémie a fait prendre des mesures par les autorités nigériennes pour juguler cette crise sanitaire, des mesures dont l'état d'urgence sanitaire le 20 mars 2020 et d'autres mesures exceptionnelles dont la fermeture de toutes les frontières terrestres et aériennes excepté pour le transport des marchandises», a-t-il rappelé. «Ces mesures ont eu un impact sur les emplois où nous avons remarqué des milliers de licenciements mais aussi au niveau du fonctionnement des différentes entreprises et les services publics», a déclaré le SG du ministè-

re des Transports. M. Attaou Zakaouanou a dit que l'Agence Nationale de l'Aviation Civile a subi ce désagrément car, la gestion de la sécurité des espaces aéroportuaires constitue l'une des principales activités de l'ANAC. Il s'est dit convaincu que les conséquences négatives de cette pandémie seront débattues au cours de cette journée. Le Secrétaire général du ministère des Transports a assuré que ces réflexions aboutiront à des propositions qui contribueront sans nul doute à mettre un dispositif permettant une relance efficace et progressive des activités des compagnies aériennes afin de préserver les emplois mais aussi pour que les travailleurs des compagnies se retrouvent un cadre de vie décent. Par ailleurs, M. Attaou Zakaouanou a rassuré les participants que son département ministériel ne ménagera aucun effort à accompagner le SYNAC dans la mise en œuvre de ses réflexions et recommandations. Auparavant, le Secrétaire général



Lors de la cérémonie d'ouverture par le SG du ministère des Transports

ral de la CNT, M. Mahamadou Sako a reconnu que le SYNAC est certes jeunes, mais plein de vitalité et d'avenir. C'est pourquoi, il a exhorté les membres de cette structure à préserver et maintenir le cap. M. Mahamadou Sako a exprimé son optimisme quant à la capacité des membres de ce syndicat à contribuer à la prospérité de leur entreprise. A ce sujet, il a assuré du soutien indéfectible et inconditionnel de la CNT et cela en tout lieu et en toute circonstance. De son côté, le Secrétaire général du SYNAC, M. Daba Sabi Issiaka a dit que la pertinence de

la création du SYNAC est aujourd'hui évidente. «Elle n'était suscitée par aucune méfiance vis-à-vis des structures existantes comme d'aucun l'ont pensé au début, mais recommandée par la spécificité de notre corporation qui exigeait une autre approche syndicale dans la recherche de résolutions aux différends pouvant survenir dans notre cadre de travail mais aussi celui d'être aux côtés de notre Direction Générale pour l'accompagner et la soutenir», a-t-il conclu.

● **Mamane Abdoulaye**



CONDITIONS GENERALES DE BANQUE

2^{ème} SEMESTRE 2021

I. CONDITIONS GENERALES DU COMPTE		Pénalités de déblocage anticipé		10% des intérêts courus	
1.1 Conditions d'ouverture de compte		2.1.5 Attestations bancaires et frais divers			
1.1.1 Comptes chèques		2.1.5.1 Attestation de compte ou de solde		30 000	
1.1.1.1 Particuliers		2.1.5.2 Attestation de non engagement avec clôture		50 000	
Salariés		Avec clôture de compte		20 000	
Autres particuliers		Sans clôture de compte		5 000 PDL 2 000	
1.1.1.2 Professions libérales		2.1.5.3 Autres types d'attestations bancaires			
1.1.1.3 Entreprises individuelles		Attestation d'engagement		100 000	
1.1.1.4 Sociétés, Etats et démembrements		Attestation de prise en charge en français		NON APPLIQUE	
1.1.1.5 Projets et ONG		Attestation de prise en charge autres langues		50 000	
1.1.1.6 Autres types de comptes		Attestation de versement		5 000 PDL 2 000	
1.1.2 Comptes d'épargne		Attestation de soumission		40 000	
1.1.2.1 Comptes sur livret		Attestation annuelle des cautions		15 000	
Maintien du compte		Attestation de virement permanent invocable		50 000	
Seuil de rémunération		Attestation de clôture de compte		15 000	
Plafond de rémunération		2.1.5.4 Attestation de références financières			
Nombre de retrait par mois (gratuits)		Attestation simple		30 000	
1.1.2.2 Plan Epargne Education		Circularisation audit		35 000	
FRANCO : Maintien du compte 40 000		Confirmation de solde		30 000	
1.1.2.3 Plan Epargne retraite		2.1.5.5 Frais pour procuracion		5 000	
FRANCO : Maintien du compte 100 000		2.1.5.6 Annulation procuracion		5 000	
1.1.2.4 Plan Epargne santé		2.1.5.7 Relevé d'identité bancaire (RIB)		FRANCO	
FRANCO : Maintien du compte 100 000		2.1.5.8 Lettre de recommandation		10 000 PDL 2 000	
1.1.2.5 Plan Epargne projet		2.2 Moyens de paiement			
FRANCO : Maintien du compte 200 000		2.2.1 Chèques et effets			
1.1.3 Depots à terme		2.2.1.1 Délivrance de chèquiers			
Seuil 10 000 000		Chèques barrés		FRANCO	
Depôts à terme <= 2 ans		Chèques non barrés/vignettes		FRANCO	
N.A.		Chèques non barrés/non endossables		NON APPLIQUE	
Depôts à terme >= 2 ans		Lettre-chèques		Négociable	
N.A.		Expédition de chèque à domicile (sous pli simple)		5 000	
1.2 Conditions de clôture de compte		Expédition de chèque à domicile (sous pli recommandé)		5 000 + Port de lettre	
1.2.1 Comptes chèques		2.2.1.2 Encaissement de chèques			
1.2.1.1 Particuliers		Frais d'encaissement sur place Ny		FRANCO	
Salariés		Frais d'encaissement hors place Ny		FRANCO	
Autres particuliers		Frais d'encaissement avec crédit immédiat		0,25% Minimum 10 000 Maximum 200 000	
1.2.1.2 Professions libérales		Frais de télécompensation		100 FCFA	
1.2.1.3 Entreprises individuelles		2.2.1.3 Opposition sur chèque ou chèque par l'émetteur		10 000	
1.2.1.4 Sociétés, Etats et démembrements		2.2.1.4 Renouvellement de l'opposition sur chèque ou chèque par l'émetteur		NON APPLIQUE	
1.2.1.5 Projets et ONG		2.2.1.5 Frais de destruction de chèque			
1.2.1.6 Autres types de comptes		- Gestion du chèque		1 000 par mois du 3 ^{ème} au 6 ^{ème} mois	
1.2.2 Comptes d'épargne		- Destruction de chèque		5 000 à compter du 6 ^{ème} mois	
1.2.3 Dépôts à terme		2.2.1.6 Frais de retrait sur chèque de guichet		2 000	
Dépôts à terme <= 2 ans		2.2.1.7 Pénalité de retrait sur compte épargne à compter du 3 ^{ème} retrait/mois		1 000	
Dépôts à terme >= 2 ans		2.2.1.8 Certification de chèque ou chèque de banque			
1.2.4 Autres types de clôture de comptes		Client		0,1% flat Minimum 5 000 Maximum 50 000	
1.2.5 Lettre de clôture de juridique		Non client		2% flat Minimum 10 000 Maximum 100 000	
20 000		2.2.1.9 Frais pour annulation chèque de banque		5 000	
SERVICES RATTACHÉS AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE		2.2.1.10 Chèque de banque UEMOA		10 000	
2.1 Gestion de comptes		2.2.1.11 Emission chèque de banque sur compte en devises		NON APPLIQUE	
2.1.1 Conditions débitrices et frais		2.2.1.12 Assurance perte et vol moyens de paiement		NON APPLIQUE	
2.1.1.1 Meilleur taux débiteur appliqué/TBB		2.2.1.13 Encaissement d'effets de commerce			
2.1.1.2 Commission de plus fort découvert		Frais d'encaissement		25 000	
. Personne morale		2.2.1.14 Escompte effets			
0,20%		Commission de manipulation		5 000	
. Personne physique		Commission d'escompte		1% Flat Minimum 5 000	
0,20%		Commission d'endossement (sur la période)		0,50% Minimum 5 000	
2.1.1.3 Commission de mouvement au débit sur compte courant		Frais de dossier + port de lettre		5 000 et 2 000	
FRANCO		Frais de prorogation avant impayés		15 000	
2.1.1.4 Commission de dépassement sur compte autorisé		Frais de prorogation effets en impayés		15 000	
2% Minimum PP = 1 000 PM = 5 000		Frais de modification		4 000	
2.1.1.5 Commission de dépassement sur compte non autorisé		Frais de suppression		4 000	
NON APPLIQUE		Frais de protêt		5 000	
2.1.1.6 Taux débiteur		Taux d'escompte		13,00%	
12,50%		Jour de banque		12 jours	
2.1.2 Frais de tenue de compte (tarif mensuel)		2.2.1.15 Impayés sur chèques ou effets			
2.1.2.1 Particuliers salariés		Chèques			
2 900		Retour impayés (Chèque interne)			
2.1.2.1.1 Pack fonctionnaire		Sur le remettant		3 000	
1 680		Sur le tiré		5 000	
2.1.2.1.2 Pack utilité		Retour impayés (Compensation)			
2 100		Sur le remettant Montant < 100 000		10 000	
2.1.2.2 Autres comptes particuliers		Sur le remettant Montant > 100 000		15 000	
4 000		Chèque rejeté (Compensation)			
2.1.2.3 Comptes courant sociétés		Sur le remettant		25 000	
10 000		Sur le tiré		NON APPLIQUE	
2.1.2.4 Etats et démembrements		Effets			
4 000		Retour impayés (Effets internes)			
2.1.2.5 Professionnels, Entreprises individuelles		Sur le remettant		10 000	
7 500		Sur le tiré		20 000	
2.1.2.6 Autres(SFD, ONG, Associations...)		Retour impayés (Compensation)			
4 000		Sur le remettant		20 000	
2.1.2.7 Amet de compte		Chèque rejeté (Compensation)			
VOIR CI-DESSUS		Sur le tiré		20 000	
2.1.3 Relevé de compte		2.2.2 Cartes Bancaires			
2.1.3.1 Mensuel		2.2.2.1 Cartes prépayées visa liberté			
FRANCO		Validité de la carte		2 ans	
2.1.3.2 A la demande (moins de 3 mois)		Coût de la carte		10 000	
. Personne physique		Commission de chargement de la carte		2% du montant chargé Minimum 2 000 TTC	
1 500		Montant minimum de rechargement journalier		25 000	
2.1.3.3 Autres périodes		Solde maximum de la carte		2 000 000	
Plus de 3 mois		Montant maximum de rechargement journalier		2 000 000	
PM 10 000 et P.P 3 000		Retraits GAB Orabank		FRANCO	
2.1.3.4 Relevé récapitulatif des frais annuels		Nombre de retrait par jour (Maximum)		10	
FRANCO					
2.1.3.5 Autres types de relevés					
1 000 la page					
2.1.3.6 Frais de photocopies					
500					
2.1.3.7 Frais de fax					
1 000 la page					
2.1.4 Conditions créditrices					
2.1.4.1 Comptes courants et comptes chèques					
Négociable					
2.1.4.2 Comptes d'épargne					
Taux 3,5%					
2.1.4.3 Plan Epargne Education					
Durée blocage 9 mois, Taux 4%					
2.1.4.4 Plan Epargne retraite					
Durée blocage 12 mois, Taux 4%					
2.1.4.5 Plan Epargne santé					
Durée blocage 6 mois, Taux 4%					
2.1.4.6 Plan Epargne projet					
Durée blocage 12 mois, Taux 4%					
2.1.4.7 Bons de caisse et comptes à terme					
Minimum 4% fan et Maximum 6%					
2.1.4.8 DAT					
Période minimum					
3 mois Minimum					
Montant Minimum					
5 000 000					
Taux moins de 6 mois					
Plus de 6 mois					
Négociable, Minimum 4%					
Dépôts à terme <= 2 ans					
Dépôts à terme >= 2 ans					
Avance sur DAT					
Taux du DAT + 1%					

Limite retrait journalier sur un seul GAB	2 000 000
Limite de paiement journalier TPE	2 000 000
Limite retrait journalier DAB	2 000 000
Retraits GAB Visa autres banques du Niger	2% du montant retiré Minimum 1 500 TTC
Retraits GAB Visa autres pays	2% du montant retiré Minimum 1 500 TTC
Transfert de carte à carte	FRANCO
Achat sur TPE sur place	FRANCO
Achat sur TPE et internet hors pays	FRANCO
Frais de capture de carte	FRANCO
Frais d'annulation de cartes	3 000
Consultation de solde sur GAB	FRANCO
Consultation de solde sur GAB autres banques	200
Provision insuffisante sur les GAB et TPE	200
Remplacement de la carte	10 000
Rédaction du code confidentiel	3 000
Opposition carte	
par client : perte ou vol	3 000
par la banque : usage abusif (particulier)	3 000
Expédition à domicile	AU REEL
Modification de contrat (carte, plafond, ...)	5 000
Frais de gestion mensuelle (TTC)	1 000
Prestations Services monétaires (consultation/édition de solde; consultation/édition de solde historique)	FRANCO
2.2.2.2 CARTE Internationale et interbancaire VISA CLASSIC	
Validité de la carte	2 ans
Coût de la carte	10 000
Retraits GAB Orabank Niger	FRANCO
Retraits sur GAB des confrères (Niger)	500
Retraits sur GAB (sous-région et international)	2% du montant avec un minimum de 2 000
Nombre de retrait par jour (Maximum)	10
Limite retrait journalier	400 000
Retraits GAB Visa autres banques du Niger	500
Retraits GAB Visa autres pays	1 000
Achat sur TPE sur place	FRANCO
Achat sur TPE et internet hors pays	FRANCO
Frais de capture de carte	FRANCO
Frais d'annulation de cartes	3 000
Consultation de solde sur GAB	FRANCO
Consultation de solde sur GAB confrère	200
Consultation/édition d'historique de solde	FRANCO
Remplacement de la carte	10 000
Rédaction du code confidentiel	3 000
Opposition carte	
par client : perte ou vol	3 000
par la banque : usage abusif (particulier)	NON APPLIQUE
Ouverture de dossier de fraude	5 000
Expédition à domicile	AU REEL
Modification de contrat (carte, plafond, ...)	5 000
Prestations Services monétaires (consultation/édition de solde; consultation/édition de solde historique)	FRANCO
2.2.2.3 CARTE Internationale et interbancaire VISA BUSINESS	
Validité de la carte	2 ans
Coût de la carte	50 000
Retraits GAB Orabank Niger	FRANCO
Retraits sur GAB des confrères (Niger)	500
Retraits sur GAB (sous-région et international)	2% du montant avec un minimum de 2 000
Retraits autres GAB Local et UEMOA	500
Nombre de retrait par jour (Maximum)	10
Limite retrait journalier	2 000 000
Retraits GAB Visa autres banques du Niger	1 000
Retraits GAB Visa autres pays	2 000
Achat sur TPE sur place	FRANCO
Achat sur TPE et internet hors pays	FRANCO
Frais de capture de carte	FRANCO
Frais d'annulation de cartes	3 000
Consultation de solde sur GAB	FRANCO
Consultation de solde sur GAB confrère	200
Consultation/édition d'historique de solde	FRANCO
Remplacement de la carte	50 000
Rédaction du code confidentiel	5 000
Opposition carte	
par client : perte ou vol	5 000
par la banque : usage abusif (particulier)	NON APPLIQUE
Ouverture de dossier de fraude	7 000
Expédition à domicile	AU REEL
Modification de contrat (carte, plafond, ...)	12 000
Prestations Services monétaires (consultation/édition de solde; consultation/édition de solde historique)	FRANCO
2.2.2.4 CARTE Internationale et interbancaire VISA GOLD	
Validité de la carte	2 ans
Coût de la carte	50 000
Retraits GAB Orabank Niger	FRANCO
Retraits sur GAB des confrères (Niger)	500
Retraits sur GAB (sous-région et international)	2% du montant avec un minimum de 2 000
Limite retrait journalier	1 000 000
Retraits GAB Visa autres banques du Niger	500
Retraits GAB Visa autres pays	1 000
Achat sur TPE sur place	FRANCO
Achat sur TPE et internet hors pays	FRANCO
Frais de capture de carte	FRANCO
Frais d'annulation de cartes	3 000
Consultation de solde sur GAB	FRANCO
Consultation de solde sur GAB confrère	200
Consultation/édition d'historique de solde	FRANCO
Remplacement de la carte	50 000
Rédaction du code confidentiel	5 000
Demande d'autorisation pour dépassement plafond	

Opposition carte	
par client : perte ou vol	5 000
Ouverture de dossier de fraude	7 000
Expédition à domicile	AU REEL
Modification de contrat (carte, plafond, ...)	12 000
Prestations Services monétaires (consultation/édition de solde; consultation/édition de solde historique)	FRANCO
2.2.3 Virements et prélèvement	
2.2.3.1 Virements ordinaires	
2.2.3.1.1 Domiciliation de salaires	FRANCO
2.2.3.1.2 Virement interne reçu ou émis (compte à compte)	FRANCO
2.2.3.1.3 Virement simple sur place faveur un tiers	FRANCO
2.2.3.1.3 Virement simple sur place faveur un tiers	FRANCO
SICA-UEMOA	
National et réseau ORABANK	5 000
Sous région hors réseau ORABANK	5 000
RTGS-UEMOA	
National	5 000
Réseau ORBK (voir avec le siège)	5 000
2.2.3.1.4 Virements multiples	
SICA-UEMOA	
National et réseau ORABANK	500/ligne Maximum 5 000
Sous région hors réseau ORABANK	5 000
2.2.3.1.5 Mise à disposition de fonds (à paramétrer cellule MO)	
Frais de dossier	
De 0 à 500 000	10 000
De 500 000 à 1 000 000	15 000
Au-delà de 1 000 000	20 000
2.2.3.1.6 Virement dans FUEMOA	Voir transferts
2.2.3.1.7 Virement hors UEMOA	Voir transferts
2.2.3.1.8 Frais de virement impayé	5 000
2.2.3.2.2 Modification de virement permanent	FRANCO
2.2.3.2.3 Frais de virement impayé (sans provision)	2 000
2.2.3.3 Prélèvements	
2.2.3.3.1 Mise en place de l'autorisation de prélèvement	FRANCO
2.2.3.3.2 Frais d'opposition sur avis de règlement	5 000
2.2.3.3.3 Emission prélèvement par une entreprise	10 000/AN
2.2.3.3.4 Paiement d'un prélèvement	FRANCO
2.2.3.3.5 Remise d'avis de prélèvement (support télétransmission)	FRANCO
2.2.3.3.6 Frais de prélèvement impayé (sans provision)	2 000
III SERVICES BANCAIRES	
3.1 Dates de valeurs appliquées	Prescription de l'article 30 de la décision n°397/12/2010 portant règles, instruments et procédures de mise en œuvre de la politique de la monnaie et du crédit de la BCEAO
3.1.1 Virements reçus	Crédit au plus tard le premier jour ouvré suivant celui de réception du virement
3.1.2 Remise de chèque interne	Crédit au plus tard le premier jour ouvré suivant celui de rencaissement
3.1.3 Remise de Chèque autre banque	Crédit au plus tard le deuxième jour ouvré suivant celui de l'encaissement
3.1.4 Remise d'effets à l'escompte	Décompte du jour de la remise, crédit valeur premier jour ouvré celui de la remise
3.1.5 Virement émis, domiciliation d'effets, paiement de chèques	Débit le premier jour ouvré précédant celui du paiement ou de l'exécution de l'opération
3.1.6 Versement et retrait d'espèces	Crédit et débit le jour de l'opération
3.1.7 Livret d'épargne	Crédit le premier jour de la quinzaine, suivant le jour du versement et débit le premier jour de la quinzaine précédant le retrait
3.2 Frais liés aux services bancaires	
3.2.1 Dépôt d'espèces dans la banque quelque soit le guichet, à l'exception des frais de timbre fiscal	FRANCO
3.2.2 Retrait d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet à l'exception des opérations par chèques de guichet	FRANCO
3.2.3 Protêt	5 000
3.2.4 Changement de signature	FRANCO
3.2.5 Modification d'intitulé de compte	FRANCO
3.2.6 Changement d'adresse	FRANCO
3.2.7 Changement de garde de titre	NON APPLIQUE
3.2.8 Frais de nantissement	15 000
3.2.9 Frais de reclassement	
Comptes particuliers salariés	5 000
Comptes particuliers non salariés	10 000
Comptes commerciaux et autres	20 000
3.2.10 Frais de demande de position (solde)	FRANCO
IV AUTRES SERVICES (DIVERS)	
4.1 Frais de recherche de documents (en unité)	
4.1.1 0 à 30 jours	2 000
4.1.2 30 à 60 jours	3 000
4.1.3 60 à 90 jours	
4.1.4 Moins de 6 mois année en cours	3 000
4.1.5 De 6 à 12 mois année en cours	
4.1.6 Plus de 12 mois	10 000
4.1.7 Extrême < 1 an	10 000 + charges du correspondant
4.1.8 Extrême > 1 an	15 000 + charges du correspondant
4.1.9 Supplément par photocopie	500 F LA PAGE
4.2 Ouverture de succession :	
4.2.1 Compte personne physique	FRANCO
4.2.2 Compte Etablissement	Frais d'ouverture : 5 000 Frais de dossier : 15 000 Frais annuel de tenue de compte : 5 000
4.2.3 Compte Société SARL	
4.2.4 Compte Société SA	
4.2.5 Frais de liquidation	
Solde compris entre 0 et 50 000	2 500
Solde compris entre 50 001 à 500 000	7 500
Solde compris entre 500 001 et 1 000 000	20 000
Solde supérieur à 1 000 000	40 000
4.2.6 Frais annuels sur compte inactifs (irréguliers)	FRANCO
4.3 Reconstitution extrait de compte	
4.3.1 0 à 90 jours	10 000
4.3.2 3 mois à 12 mois	15 000
4.3.3 Plus de 12 mois	20 000
4.4 Boîte à lettres	
	NON APPLIQUE
4.5 Location de coffre fort	
	NON APPLIQUE
4.6 Frais de reproduction de clé	
	NON APPLIQUE
4.7 Demande de renseignements sur client	

4.7.1 Renseignement sur client	30 000
4.7.2 Renseignements commerciaux (par télécopie et avec accord du client)	30 000
4.7.3 Demande de renseignements financiers	30 000
4.7.4 Demande de renseignements comptables (Comm. aux cptes)	10 000
4.8 Informations semestrielles pour cautions	15 000
4.9 Frais relatifs saisie-arrêt/avis à tiers détentio ou opposition administrative	
4.9.1 Lettre d'avertissement	10 000 PDL 2 000
4.9.2 Lettre d'injonction	10 000 PDL 2 000
4.10 Avis de débit/crédit	FRANCO
V. SERVICES BANQUE EN LIGNE	
5.1 Virement électronique vers un autre établissement bancaire Au Niger UEMOA	750 6 000
5.2 Banque par téléphone accès au guide vocal	N/A
5.3 SMS BANKING	
Abonnement	1 000
Compte épargne	1 000
Compte chèque	3 000
Compte courant Eses et Prof.	
Tarif mensuel	500/mois
Compte épargne	500/mois
Compte chèque	500/mois
Compte courant Eses. et Prof.	1 000/mois
5.4 WEB BANKING	
Abonnement	1 000
Compte épargne	1 000
Compte chèque	5 000
Compte courant Eses et Prof.	
Tarif mensuel	500/mois
Compte épargne	500/mois
Compte chèque	500/mois
Compte courant Eses. et Prof.	2 000/mois
5.5 Téléchargement de fichiers WEB (demande de relevés de compte en ligne)	FRANCO
5.6 Transfert à partir d'une carte	FRANCO
VI INCIDENTS DE PAIEMENTS	
6.1 Frais de déclaration d'opposition à la BCEAO	5 000
6.2 Frais de main levée d'opposition BCEAO	5 000
6.3 Lettre de relance pour compte débiteur (pli simple) engagements non respectés	
6.3.1 Comptes particuliers salariés	1 000
6.3.2 Comptes particuliers non salariés	1 500
6.3.3 Comptes commerciaux	2 000
6.4 Lettre de relance pour compte débiteur (pli recommandé)	5 000
6.5 Lettre de déclaration à la C.I.P	10 000
6.6 Lettre d'information préalable au rejet de cheque sans provision.	FRANCO
6.7 Certificat de non paiement	FRANCO
6.8 Frais de mise en demeure et d'appels téléphoniques	3 000
6.9 Frais de main levée d'opposition juridique	
6.9.1 Comptes de particuliers	5 000
6.9.2 Comptes commerciaux	10 000
6.10 Forfait chèque impayé	VOIR CHEQUES ET EFFETS
VII OPERATIONS DE CHANGE	
7.1 Change manuel	
7.1 Achat de devises	
7.1.1 Commission de manipulation	
7.1.1.1 Client	
Euro	0% du Montant
Euro chèques de voyage	NON APPLIQUE
Autres devises	Moins (-) 7 points
7.1.1.2 Non Client	
Euro	0% du Montant
Euro chèques de voyage	NON APPLIQUE
Autres devises	Moins (-) 10 points
7.2 Vente de devises	
7.2.1 Client	
Euro	2% du Montant
Euro chèques de voyage	NON APPLIQUE
Autres devises	Plus (+) 10 points
7.2.2 Non client	
Euro	2% du Montant
Autres devises	Plus (+) 12 points
7.3 Travailler chèques	
7.3.1 Frais de service	NON APPLIQUE
7.3.2 Commission	NON APPLIQUE
7.3.3 Taxe	NON APPLIQUE
VIII. OPERATIONS DE CREDIT	
8.1 Crédits aux salariés	TBB+3%
8.3 Crédits aux SFD	10,00%
8.4 Crédits aux entreprises et ONG	
8.4.1 Découverts et avances sur marchés	12,60%
8.4.2 Prêts professionnels et avance Eses	12,00%
8.4.3 Crédit de mobilisation de créances nées sur l'étranger	11,00%
8.4.4 Financement en devises	NON APPLIQUE
8.4.5 Autres financements en devises	NON APPLIQUE
8.5 Facilités de caisse et avances : Frais de forçage	
8.5.1 Personnes physiques	2 000
8.5.2 Personnes morales	
De 0 à 100 000 000	0,2% Minimum 50 000
A partir de 100 000 001	0,15% Maximum 500 000
8.6 Taux d'escompte	12,00%
8.7 Autres opérations connexes aux opérations de crédit	
8.7.1 Main levée d'hypothèque partielle ou totale	
Comptes de particuliers	15 000
Comptes commerciaux	35 000
8.7.2 Demande d'édition supplémentaire de tableau d'amortissement	1000 la page
8.7.4 Frais fixe de remb anticipé	10 000
8.7.5 Commission de rachat interne	
Particuliers	0,25% Minimum 10 000

8.7.6 Commission de rachat externe		5% de l'encours Minimum 300 000
Particuliers		
8.7.7 Frais d'échéance impayée selon périodicité		Taux appliqué + 1%
8.7.8 Frais d'exploit d'huissier		20 000
8.7.9 Frais d'étude des dossiers de prêt		
8.7.9.1 Crédits aux particuliers		
Prêts ordinaires		2% fixe, Minimum 15 000
Prêts promotionnels		1% fixe, Minimum 5 000
8.7.9.2 Sociétés et Entreprises individuelles		1% fixe, Minimum 50 000
8.7.9.3 Frais de dossiers sur autorisation plafonnée		1%
8.7.9.4 Autres (ONG et Associations)		1% fixe, Minimum 20 000
8.7.10 Commission d'engagement		
Particuliers		NON APPLIQUE
Autres		
8.7.11 Modifications termes convention de crédit		
8.7.11.1 Modification simple date d'échéance n° de compte ou périodicité		10 000
8.7.11.2 Modification des taux avec réédition du tableau d'amortissement		10 000
8.7.11.3 Autres modification nécessitant rédaction d'acte		20 000
8.7.11.4 Demande de renonciation		10 000
8.7.12 Frais d'annulation, de rejet ou de désistement d'engagement par signature		
8.7.12.1 Frais de modification		15 000
8.7.12.2 Frais de renonciation		100% des frais de dossier Minimum 15 000
8.7.15 Frais de nantissement D.A.T		
De 1 à 10 000 000		15 000
Au delà de 10 000 000		20 000
8.7.16 Frais de cautionnement		
Comptes de particuliers		5 000
Comptes commerciaux		10 000
8.7.17 Engagement de cautionner		12 500
8.7.18 Lettre d'information aux cautions personnelles et solidaires		PP 5 000 PM 10 000
8.7.19 Frais de protocole d'accord		
Frais de matérialisation de protocole d'accord de consolidation		10 000
Frais de matérialisation de protocole d'accord de règlement créance		10 000
8.7.20 Main levée de caution		FRANCO
8.7.21 Frais de nantissement de marché ou délégation de créance		15 000
8.7.22 Caution set Avais		
8.7.22.1 Deposit		20% à 100%
8.7.22.2 Emission vis correspondant		15 000
8.7.22.3 Frais de dossier		
Attestation de capacité financière		
Jusqu'à 50 000 000		50 000
De 50 000 001 à 150 000 000		100 000
De 150 000 001 à 500 000 000		200 000
De 500 000 001 à 1 000 000 000		300 000
Au delà de 1 000 000 000		400 000
Cautions, lettres de garantie et avais		
Frais de dossier		1% Minimum 100 000 Maximum 300 000
8.7.22.4 Commission proportionnelle		1% trimestrielle indivisible soit 4% fan. Mini 20 000 FCFA
Jusqu'à 5 000 000		4% flat minimum 50 000
De 5 000 001 à plus		2% flat minin 50 000
8.7.22.5 Autres commissions		
Modèle standard		FRANCO
Modèle imposé		10 000
Port de lettre si expédition requise		2 000
IX. OPERATIONS AVEC L'ETRANGER		
9.1 ENCAISSEMENT CHEQUES ET EFFETS EN DEVISES		
9.1.1 Payables en devises (EURO)		
Frais de manipulation		10 000
Frais d'encaissement		0,15% Minimum 15 000 Maximum 100 000
Commissions de change		2% Minimum 15 000 Maximum 100 000
Retour impayés sur encaissement		10 000/Chèque
Swift		15 000
Port de lettre/DHL		50 000
Date valeur		J+30
9.1.2 Payables en autres devises		
Frais d'encaissement		0,15% Minimum 15 000 Maximum 100 000
Frais de manipulation		10 000
Retour impayés sur encaissement		10 000/Chèque
Commissions de change		(+/-) 10 points
Swift		15 000
Port de lettre/DHL		50 000
Date valeur		J+30
9.2 Emission de chèques et effets en devises		
9.2.1 Payables EURO		
Frais de dossier		0,15% Minimum 15 000 Maximum 100 000
Port de lettre/DHL		50 000
Taxe		0,60%
Swift		15 000
9.2.2 Payables autres devises		
Frais de dossier		0,15% flat Minimum 15 000
Port de lettre/DHL		50 000
Taxe		0,60%
Swift		15 000
Commission de change		(+/-) 10 points
Frais liés à l'autorisation de change		6 000
Autres types d'opérations avec l'étranger (diverses attestations)		50 000
9.3 Transferts		
9.3.1 Transfert recus		
9.3.1.1 UEMOA		
Client		FRANCO
Non client		FRANCO
Commission de change		FRANCO
9.3.1.2 Hors UEMOA		
Client		FRANCO
Non client		FRANCO
Commission de change		FRANCO
9.3.2 Virements émis vers l'UEMOA		

(Suite en page 14)

● Côte d'Ivoire/Editorial

Le temps de la grandeur

Il y a un temps pour tout, un temps pour toute chose sous les cieux : Un temps pour pleurer, et un temps pour rire, un temps pour se lamenter, et un temps pour danser ; Un temps pour déchirer, et un temps pour coudre, un temps pour se taire et un temps pour parler ; Un temps pour aimer, et un temps pour haïr ; un temps pour la guerre, et un temps pour la paix » (L'Éclésiaste, dans la Bible) Le temps de la réconciliation est arrivé en Côte d'Ivoire.

Et il est temps de féliciter Laurent Gbagbo pour le courage dont il fait montre en se rendant au Palais présidentiel pour rencontrer le Président de la République Alassane Ouattara. N'affirmait-il pas, il y a peu, qu'il était le vrai gagnant de l'élection présidentielle de 2010 et qu'il avait été écarté par la force parce qu'il gênait ? N'est-ce pas ce que ses partisans ont martelé pendant les dix années qu'il a passées hors du pays dont huit en prison à La Haye ?

Du point de vue de Laurent Gbagbo, il a souffert pour rien puisqu'il a été innocenté par la justice internationale. Nous pouvons comprendre ce point de vue et reconnaître la grandeur qu'il a à surmonter cette souffrance en se rendant chez celui qui l'a vaincu pour lui tendre la main. L'heure n'est plus à la haine, ni à la guerre. C'est le temps de la paix, le temps pour aimer, le temps pour s'aimer au nom de la patrie. Qu'il passe aussi, le temps pour pleurer, le temps pour se lamenter, et que vienne le temps pour parler, le temps pour rire, le temps pour danser la danse des retrouvailles fraternelles. Remercions le Président de la République qui aurait pu ignorer Laurent Gbagbo qui, bien avant de rentrer au pays, avait annoncé qu'il se rangeait du côté de l'opposition et n'avait pas trouvé de mots assez durs pour fustiger le mandat actuel du Chef de l'État. Il y a longtemps que le Président Ouattara s'est inscrit dans la dynamique de la réconciliation et de l'union entre tous les fils de ce pays, car lui le bâtisseur sait mieux que quiconque qu'aucune œuvre solide ne peut se construire si les enfants



Chaleureuses retrouvailles entre les Présidents ADO et Gbagbo

du pays sont divisés.

Être réconciliés et unis ne signifie nullement penser tous la même chose et ne pas avoir chacun sa propre vision de la construction du pays. L'essence de la démocratie est la pluralité des opinions et leur harmonieuse cohabitation. Être réconciliés et unis, c'est désarmer nos cœurs, les vider de toute haine et nous attaquer ensemble aux défis auxquels notre pays doit faire face. Être réconciliés et unis, c'est faire preuve de grandeur en surmontant nos souffrances, nos blessures, nos égos.

Nos trois leaders que sont Alassane Ouattara, Henri Konan Bédié et Laurent Gbagbo ont chacun souffert dans son âme et dans sa chair. Ils pourraient s'accuser les uns les autres d'être responsables des souffrances de l'autre. Mais ils sont Grands, c'est-à-dire au-dessus de cela.

Avant-hier, Alassane Ouattara et Henri Konan Bédié marchaient la main dans la main pendant que Laurent Gbagbo se morfondait dans une prison aux Pays-Bas. Hier, Henri Konan Bédié accueillait Laurent Gbagbo en grande pompe dans son fief de Daoukro. Aujourd'hui, Alassane Ouattara et Laurent Gbagbo se rencontreront au Palais présidentiel. Ga-

geons qu'ils sortiront de leur entretien sourire aux lèvres et main dans la main. Et prions pour que dans très peu de temps, les deux hommes soient rejoints par leur aîné Henri Konan Bédié.

La réconciliation entre ces trois hommes qui ont eu chacun à diriger notre pays, une réconciliation à trois, et non plus à deux contre un, serait le plus bel héritage qu'ils laisseraient aux générations actuelles et à venir. Ils savent tous ce que leurs dissensions ont causé comme tort à tout le pays. Ils devraient aussi savoir combien les Ivoiriens sont fatigués de leurs querelles.

Au moment où nous devons faire face à une pandémie qui sape toute notre économie et tout ce que nous avons réalisé comme performance au cours de ces dix dernières années, au moment où la menace djihadiste nous pend au nez et n'est plus quelque chose de virtuel, nos leaders qui sont les aînés pour bon nombre d'entre nous devraient comprendre que plus que jamais le pays a besoin de les voir unis, de les voir en paix. Et ils doivent cela à la Côte d'Ivoire et aux Ivoiriens !

Par Venance Konan

● Nigeria

526 morts du choléra recensés depuis janvier

Le choléra a fait au moins 526 morts au Nigeria depuis le début de l'année, selon le Centre nigérian de contrôle des maladies (NCDC). En date du 22 juillet, 22.130 cas suspects de cette maladie mortelle à transmission hydrique ont été signalés dans 18 Etats du pays et le Territoire de la capitale fédérale (TCF), a-t-il précisé mardi dans son rapport de situation hebdomadaire.

Parmi les cas signalés, 28% sont âgés de 5 à 14 ans, a indiqué le NCDC, ajoutant cependant qu'on avait recensé une diminution du nombre de nouveaux cas ces derniers jours. L'agence de santé publique a souligné que des équipes de réaction rapide avaient été déployées pour soutenir la réponse des autorités locales dans les Etats touchés.

Le choléra est une maladie très virulente qui se caractérise, dans sa forme la plus sévère, par l'apparition de diarrhées hydriques aiguës pouvant entraîner la mort.

(Xinhua)

● Congo/COVID-19

Durcissement des mesures sanitaires face au variant Delta

Les autorités de la République du Congo ont récemment durci les mesures sanitaires pour mieux contrôler la propagation de l'épidémie de nouveau coronavirus, notamment du variant Delta qui sévit en République démocratique du Congo (RDC) voisine où il représente 84% des variants en circulation.

Face à ce phénomène, Brazzaville a décidé de reconduire l'essentiel des mesures édictées, dont la fermeture des frontières avec Kinshasa, située sur l'autre rive du fleuve Congo. Dans ce cadre, les autorités du Congo-Brazzaville ont aussi demandé l'interdiction des vols Air France et Asky faisant escale à Kinshasa. Une décision que le ministre des Transports, Jean-Marc Thystère Tchicaya, a justifié par le fait que la RDC a été classée en "zone rouge" par la France et la Belgique en raison de la forte circulation du variant Delta.

Par ailleurs, au vu de la situation épidémiologique au sein de la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC), où le Congo-Brazzaville se classe au 4e rang en termes de couverture vaccinale, ce pays veut mettre des bouchées

doubles pour espérer atteindre un taux de couverture de 30% à la fin de l'année.

Face à cette situation, les autorités misent sur la vaccination de masse qu'ils considèrent comme la principale stratégie de prévention la plus durable pour protéger les Congolais contre les formes graves de la COVID-19 et contribuer à lutter à terme contre une propagation à grande échelle.

Pour l'heure, le taux des personnes totalement vaccinées est de 1,79%, tandis que le nombre total de doses de vaccin administrées était de 201.575 en date du 19 juillet. A ce jour, 77 sites de vaccination ont été ouverts sur tout le territoire, avec une cible de vaccination fixée à 3,4 millions de personnes, soit 60% de la population, pour parvenir à l'immunité collective d'ici la fin juillet 2022.

(Xinhua)

Mariage**Les grandes Familles**

- Djermakoye Hama Fandou de Kiota-Harikanassou
- Maigari Tahirou de Niabéré Bella
- Amirou Ismaghail Dan Kassari de Taggazar
- Djermakoye de Dosso
- Mayaki de Hamdalaye
- Adamou Djibo de Koygolo

Les Grandes Familles

- Feu Cheick Elhaj Attikou de Gasséda, Nigeria et Abidjan
- Feu Elhaj Dodo Sidde de Boula
- Feu Moumouni Sidde de Boula

- Feu Cheick Adamou Gasséda de Gasséda et Abidjan
- Feu Elhaj Tanda, Chef de village de Dey Tagui
- Elhaj Saley Garba, Chef de village de Gasséda
- Garba Hassoumi de N'Dounga, Bilingale

Parents, amis et connaissances ont la joie de vous faire part du mariage de leurs enfants :

Mr Abdoul Kader Gourouza Magagi et Mlle Taybatou Dodo Attikou

La cérémonie religieuse, à laquelle vous êtes cordialement invité, aura lieu In Sha Allah le **vendredi 30 Juillet 2021 à partir de 17 heures** au domicile de Feu Elhaj Dodo Sidde au quartier Complexe, derrière le Collège Soni.

La semaine traditionnelle débutera le même jour chez le jeune marié à Niamey.

9.3.2.1 Réseau Orabank	
Clients	
Commissions de transfert	5 000
Frais de dossier	0
Frais de courrier	0
Non Clients	
Commissions de transfert	30 000
Frais de dossier	0
Frais de courrier	5 000
9.3.2.2 Autres réseaux	
Clients	
Commissions de transfert	0,2% Minimum 5 000 Maximum 30 000
Frais de dossier	5 000
Frais de courrier	15 000
Non Clients	
Commissions de transfert	0,25% Minimum 10 000 Maximum 40 000
Frais de dossier	10 000
Frais de courrier	15 000
9.3 Virements émis vers Zone EUR et Reste du Monde	
9.3.3.1 Clients	
Frais de swift	15 000
Commission de transfert	2%
Commission de change	0,30% Minimum 15 000
Domiciliation	
Commission de domiciliation	20 000
Frais de timbre	5 000
Frais de dossier	20 000
Taxe de transfert Hors UEMOA	0,6% Mini 100 FCFA
9.3.3.2 Non Clients	
Frais de swift	15 000
Commission de transfert	3%
Commission de change	0,30% Minimum 15 000
Frais de dossier	30 000
Taxe de transfert Hors UEMOA	0,6% Mini 100 FCFA
Domiciliation	
Commission de domiciliation	20 000
Frais de timbre	5 000
9.3.4 Rapatriements	
Appel de fonds clients	
Commission de rapatriement	5 000
Appel de fonds non client	
Commission de rapatriement	0,15% Minimum 1 000
Frais de dossier	5 000
Frais de swift	10 000
9.4 Crédits documentaires	
9.4.1 CREDOC Import	
9.4.1.1 Ouverture	
Commission d'ouverture (par trimestre indivisible)	0,50% Minimum 100 000
Commission d'acceptation	0,25% Minim 15 000
Commission proportionnelle	N.A
Commission de confirmation	N.A
Frais de dossier d'ouverture	15 000
Frais de Swift	15 000
Rétention de garantie	Minimum 20% du montant
9.4.1.2 Réalisation	
Levée de documents	NON APPLIQUE
Commission/différé	NON APPLIQUE
Commission de change	0,25% Minimum 10 000
Commission de paiement	0,15% Flat Minimum 100 000
Frais de Swift	UEMOA et France = 15 000 Reste du Monde = 30 000
Commission de transfert (banque)	0,25% Minim 15 000
Commission de transfert BCEAO TTHU	0,60% Minim 100 FCFA
Commission d'utilisation par an	10 000
Port de lettre	N.A
Commission correspondance	N.A
Domiciliation	
N.A	
9.4.1.3 Modification Credocs	
Commission modification	0,15% Minimum 25 000
Frais de Swift	20 000
Frais d'annulation	20 000
Commission prorogation (par trimestre indivisible)	10 000
Commission de domiciliation	25 000
9.4.2 CREDOC Export	
9.4.2.1 Ouverture	
Commission de notification	0,15% flat Minimum 25 000
Commission de confirmation	0,25% Flat Minimum 50 000
Frais de dossier d'ouverture	15 000
Commission de mise en conformité	0,20% Flat Minimum 15 000
Commission d'encaissement	0,20% Flat Minimum 15 000
Frais de swift	15 000
Commission de négociation	NON APPLIQUE
Commission de transférabilité	NON APPLIQUE
Commission de domiciliation	25 000
Port de lettre	25 000
9.4.2.2 Réalisation	
Commission de paiement	NON APPLIQUE
Frais d'expédition (DHL)	50 000
Commission de change	
Commission d'acceptation	0,25% Flat Minimum 15 000
Commission de levée de documents	0,1% Mini 10 000 F CFA
Commission de transfert	0,25% Flat Minimum 25 000
Commission de prorogation	15 000
Frais fixes de prorogation	N.A
Commission d'augmentation	N.A
Frais de Swift	UEMOA et France = 15 000 Reste du Monde = 30 000
DHL	50 000

9.4.2.3 Annulation	
Frais d'annulation	20 000
SWIFT	15 000
9.4.2.4 Modification Credocs	
Frais de modification	20 000
Port de lettre DHL	50 000
Commission de notification augmentation	0,15% flat Minimum 10 000
Commission d'amendement simple	N.A
Commission d'amendement avec risque	N.A
Frais de swift	15 000
9.5 Domiciliation recettes d'exportations	
Commission d'encaissement Frais de rapatriement	FRANCO
Frais de rapatriement	FRANCO
9.6 Remises documentaires/ import domiciliées	
9.6.1 Paiement à vue	
9.6.1.1 Frais de dossier	15 000
9.6.1.2 Commission de remise documentaire	0,10% minimum = 10 000
9.6.1.3 Commission de change	0,10% Minimum 15 000
9.6.1.4 Commission d'ouverture de dossier	0,15% minimum = 15 000
9.6.1.5 Commission d'ouverture de paiement	NON APPLIQUE
9.6.1.6 Commission de manipulation	NON APPLIQUE
9.6.1.7 Commission d'encaissement	0,25% Minimum 15 000
9.6.1.8 Commission de prorogation	10 000
9.6.1.9 Frais de modification	20 000
9.6.1.10 Commission de transfert	0,25% minimum 15 000
9.6.1.11 Commission de transfert de docs à une autre banque	NON APPLIQUE
9.6.1.12 Frais de dossier au règlement	15 000
9.6.1.13 Commission d'impayés	15 000
9.6.1.14 Avis de sort	15 000
9.6.1.15 Frais de swift	15 000
9.6.1.16 Documentation	10 000
9.6.1.17 Port de lettre DHL	50 000
9.6.1.18 TTHU	0,60% Minimum 100 FCFA
9.6.2 Paiement contre acceptation	
NON APPLIQUE	
9.6.2.1 Frais de dossier	15 000
9.6.2.2 Taxe de transfert hors UEMOA (BCEAO)	0,60% Minimum 100 FCFA
9.6.2.3 Commission de remise documentaire	0,10% minimum = 10 000
9.6.2.4 Commission de change	0,10% Minimum 15 000
9.6.2.5 Commission de non acceptation	10 000
9.6.2.6 Commission de transfert	0,25% Minimum 15 000
9.6.2.7 Commission d'acceptation	0,15% Minimum 10 000
9.6.2.8 Commission d'ouverture de dossier	NON APPLIQUE
9.6.2.9 Commission d'acceptation/retour	0,25% minimum 15 000
9.6.2.10 Règlement par caisse	NON APPLIQUE
9.6.2.11 Frais de dossier	15 000
9.6.2.12 Frais de port	50 000
9.6.2.13 Frais de swift	15 000
9.6.2.14 Remise en souffrance	15 000
9.6.3 Annulation remise documentaire	
9.6.3.1 Commission d'annulation	20 000
9.6.3.2 Commission de prorogation	10 000
9.6.3.3 Commission d'augmentation	NON APPLIQUE
9.6.3.4 Swift	15 000
9.6.3.5 Frais d'envoi (retour documents par DHL)	50 000
9.6 Remises documentaires/ Export domiciliées	
9.6.1 Frais de dossier	15 000
9.6.2 Commission documentaire	0,15% minimum = 10 000
9.6.3 Commission d'ouverture de dossier	15 000
9.6.4 Commission d'amendement	15 000
9.6.5 Commission de manipulation	NON APPLIQUE
9.6.6 Commission d'encaissement	0,25% Minimum 15 000
9.6.7 Commission de prorogation	10 000
9.6.8 Commission d'impayés	15 000
9.6.9 Frais de swift par message	15 000
9.6.10 Port de lettre DHL	50 000
9.7 Escompte documentaire (M.C.N.E)	
9.7.1 Frais de dossier	5 000/Bordereau
9.7.2 Commission d'ouverture	1,5% Minimum 10 000
9.7.3 Frais courrier express	20 000
9.7.4 Frais de swift	15 000
9.7.5 Frais d'annulation	20 000
9.7.6 Frais de modification	20 000
9.7.7 Commission de prorogation	0,10% Minimum 10 000
9.7.8 Commission de paiement	20 000
9.7.9 Commission remboursement automatique MCNE REMDOC	0,10% Minimum 10 000
9.7.10 Décompte du nombre de jours Frais : Minimum 10 jours	Nombre de jours réels + 3 jours Frais : Minimum 10 jours
9.7.11 Frais de relance d'apurement	15 000
9.8 Réclamation clientèle	
Frais correspondant + 50% frais correspondants	
9.9 Frais de contestation	
9.9.1 En cas de responsabilité de la Banque	FRANCO
9.9.2 Hors responsabilité de la Banque	15 000

NB: Taux d'interet légal au titre de l'année 2021 : 4,2391%



REPUBLICQUE DU NIGER Ministère de l'Agriculture P2RS				RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES AON N°001/2021/BIEN/PAUPAI/P2RS/MAG POUR LA FOURNITURE DES VIVRES AUX POPULATIONS AFFECTEES PAR LES INONDATIONS DE L'HIVERNAGE 2020 FINANCEMENT PAUPAI - FOND-FAD			
ENTREPRISES		MONTANT LU PUBLIQUEMENT FCFA HT		MONTANT CORRIGE FCFA HT		RETENU OU NON RETENU MOTIF DU REJET	
Ets YMA BTP/H- Commerce Général BP : 11 340 Niamey Tél : 96 96 20 32/90 34 15 13		232 500 000		232 500 000		Retenue (Moins disant et satisfait aux critères de qualification)	
Entreprise Kabirou Mahamadou BP : Niamey Tél :96 99 48 56/94 44 44 47		309 500 000		309 500 000		Non retenue (montant élevé)	
SOCIETE SADDI KHAMIL BP : 11 485 Niamey Tél :96 98 88 09		259 100 000		259 100 000		Non retenue (montant élevé)	
Ets BOUN-YAMIN IDRISSE ALTINE (Ets BIA) BP : 5 054 Niamey Tél : 98 76 89 49/94 04 63 71		232 962 400		232 962 400		Non retenue (montant élevé)	

REPUBLICQUE DU NIGER Ministère de l'Education Nationale IFAENF		Plan de passation et d'engagement des marchés:2021 PPM IFAENF																	
N°	Objet de marché	PDM	Méthode de passation de marché (D)	DÉTAILS SUR LA PASSATION DES MARCHÉS															
				GÉNÉRALITÉS				DOSSIERS D'APPEL OFFRES				ÉVALUATION DES OFFRES				EXÉCUTION			
1	collis micro enseignement	DC	PMI	Montant Estimé (FCFA CF) (1)	Accord DGCMP pour MNEI (2)	Date de l'envoi du projet de DAO à la DGCMP ou au CF (3)	Date de réception au de la DGCMP ou de CF (4)	Date non objection de PFI (5)	Date d'ouverture à soumission (6)	Date ouverture des offres (7)	Fin de l'installation (8)	Date de réception au DGCMP ou CF (9)	Date non objection de PFI (10)	Date de signature du contrat (11)	Date d'apprentissage par le CF et engagement définitif (12)	Date d'ouverture (13)	Source de financement (14)	Implication budget (15)	
2	Refectoria Bibliothèque	DC	PMI	2800000		29/04/2021	29/04/2021	29/04/2021	09/05/2021	11/05/2021	20/05/2021			27/05/2021	06/06/2021	7 jours	Fonds commun	PI	
3	Equipement Bibliothèque	DC	PMI	2800000		29/04/2021	29/04/2021	29/04/2021	09/05/2021	11/05/2021	20/05/2021			27/05/2021	06/06/2021	7 JOURS	Coop.Solsea	PI	
4	Entretien de bâtiments	DC	PMI	1400000		29/04/2021	29/04/2021	29/04/2021	09/05/2021	11/05/2021	20/05/2021			27/05/2021	06/06/2021	7 JOURS	Coop.Solsea	PI	
5	Fourniture de bureau	DC	PMI																

INCROYABLE MAIS VRAI
Etats-Unis : Elle valide par erreur deux fois le même ticket et gagne le jackpot

Susan Gray, une habitante de Caroline du Nord (Etats-Unis), a remporté les deux moitiés du gros lot d'un jeu de hasard local à l'issue du tirage du 10 juillet dernier. L'Américaine avait sans faire attention validé deux grilles de Carolina Cash 5 en choisissant les numéros de sa date de naissance. Son erreur ne lui a pas coûté cher puisque le prix unitaire du ticket est d'un dollar (84 centimes d'euro), précise le Charlotte Observer. Le jackpot s'élevait quant à lui à 305.046 dollars, soit un peu plus de 258.000 euros. «Ce sont les numéros que je joue depuis des années, a témoigné Susan Gray. C'était vraiment un accident que je joue deux fois. J'étais sous le choc, je n'arrivais pas à y croire ». Après déduction des diverses taxes en vigueur dans l'Etat américain, la grande gagnante a finalement empoché 215.826 dollars, c'est-à-dire environ 183.000 euros. La joueuse s'est rendue le 12 juillet au siège de N.C. Education Lottery, l'organisme en charge des jeux de hasard de la Caroline du Nord, situé à Raleigh. Son gain lui a alors été remis, ont indiqué les responsables de la loterie dont les bénéficiaires contribuent au financement du système d'éducation local. Aucun détail n'a été communiqué au sujet de la manière dont Susan Gray a l'intention de dépenser son argent. L'Américaine avait une chance sur 962.598 de choisir la combinaison permettant d'empocher le gros lot de Carolina Cash 5. Elle avait validé ses deux tickets dans une épicerie de Statesville (Etats-Unis), la ville où elle réside.

20 Minutes.fr

H O R O S C O P E

<p>BELIER 21 mars - 19 avril</p> <p>Les astres vous gratifient d'une journée bien calme en couple. La sérénité précèdera. Vous aurez malgré tout l'impression de faire du surplace.</p>	<p>TAUREAU 20 avril - 20 mai</p> <p>Mercury protège votre vie conjugale. Vous établirez ou approfondirez des relations complètes et chaleureuses avec votre partenaire.</p>	<p>GEMEAUX 21 mai - 21 juin</p> <p>En couple, réservez-vous des moments d'intimité avec votre conjoint. Vous ressentirez le besoin de vous rapprocher et d'ouvrir votre coeur.</p>	<p>CANCER 22 juin - 22 juillet</p> <p>Vénus met votre vie conjugale en vedette ! Vous vous donnerez du mal pour que votre union soit la plus réussie possible.</p>
<p>LION 23 juillet - 21 août</p> <p>Cet environnement astral va apporter un regain de passion pour nombre d'entre vous. Un coup de coeur sera dans l'air pour les célibataires.</p>	<p>VIERGE 22 août - 21 sept.</p> <p>Jupiter vous promet une journée bénie des dieux sur le plan conjugal ! Complicité et sensualité seront au rendez-vous !</p>	<p>BALANCE 22 sept. - 21 oct.</p> <p>Saturne n'aidera pas les couples à s'épanouir aujourd'hui... Heureusement, Vénus vous proposera la carte de la conciliation.</p>	<p>SCORPION 22 oct. - 21 nov.</p> <p>Neptune vous donne envie de multiplier les projets en commun avec votre conjoint, afin d'accroître la complicité existante entre vous.</p>
<p>SAGITTAIRE 22 nov. - 21 dec.</p> <p>Vénus met l'amour au centre de vos préoccupations. Votre charme fera des ravages, et vous vivrez des moments passionnés qui vous galvaniseront.</p>	<p>CAPRICORNE 22 dec. - 20 janvier</p> <p>Le calme est de retour sur votre vie conjugale et vous ne vous en plaindrez pas ! En effet, même si vous détestez la routine.</p>	<p>VERSEAU 121 janv. - 18 février</p> <p>Vénus vous aide à résoudre certains problèmes qui perturbaient votre vie de couple. Si vous faites preuve de patience et de douceur.</p>	<p>POISSONS 19 fev. - 20 mars</p> <p>Votre sensibilité, plus vive que jamais, pourra provoquer quelques tensions. Aussi aurez-vous tout intérêt à maîtriser vos émotions.</p>

PHARMACIES DE GARDE	
Du Samedi 24 Juillet au Samedi 31 Juillet 2021	
<ul style="list-style-type: none"> ☞Souko ☞Rawda ☞Tawhid ☞Malou ☞Château 8 ☞Belle Vue ☞Dine ☞Zara ☞Nation ☞Goudel ☞Yantala ☞Concorde ☞Al Afya ☞Mali Béro ☞Boumi 	<ul style="list-style-type: none"> ☞Mossi ☞Courronne Nord ☞Collège Mariama ☞Wadata ☞Ténére ☞Indépendance ☞Banifandou ☞Niamey 2000 ☞Aéroport ☞Adoua ☞Gamkalley ☞Dendi ☞Liptako ☞Pop. Hôpital (sauf les dimanches)
NUMEROS UTILES	
Renseignements :	12
Réclamations :	13
SAMU :	15
Police Secours :	17
Sapeurs Pompiers :	18
Hôpital :	20 72 22 53
Médecins de nuit :	20 73 47 37

JO-2020:

Pluie de messages de soutien pour la gymnaste Simone Biles

La superstar de la gymnastique américaine Simone Biles a reçu le soutien de ses coéquipières, d'autres sportifs et de célébrités après s'être retirée du concours général par équipes aux Jeux Olympiques de Tokyo, évoquant des raisons psychologiques.

Championne hors norme à la vie personnelle marquée par de nombreuses épreuves, elle a notamment dit devoir "faire face à ses démons" et ne plus avoir autant "confiance" en elle qu'avant. En rendant publiques ses fragilités, Simone Biles a rejoint un nombre croissant de grands sportifs, comme la star du tennis japonaise Naomi Osaka ou la légende de la natation américaine Michael Phelps, qui se sont confiés sur les façons de gérer le stress et les conséquences parfois écrasantes de leur succès. Parmi les soutiens de la gymnaste se trouve Aly Raisman, qui avait terminé deuxième derrière elle au concours général individuel des JO de Rio en 2016. "Juste un petit rappel: les athlètes olympiques sont humains et ils font de leur mieux", a-t-elle tweeté. "C'est VRAIMENT difficile d'être au top au bon moment et de mener sa routine quotidienne sous une telle pression. Vraiment dur." Aly Raisman et Simone Biles

font partie des gymnastes américaines qui ont témoigné contre l'ex-médecin de l'équipe féminine américaine Larry Nassar, condamné en 2018 pour abus sexuels sur des gymnastes. Interrogée sur la pression qui pèse sur les sportifs, Aly Raisman a affirmé à la chaîne NBC que c'était "juste horrible", regrettant que "certaines personnes oublient parfois que nous sommes humains". Simone Biles avait déclaré avoir "l'impression de porter le poids du monde sur (ses) épaules" mardi soir avant de se retirer au cours de l'épreuve par équipes, où elle a finalement remporté une médaille d'argent avec ses coéquipières. "Simone, tu nous as rendu si fiers. Fiers de qui tu es en tant que personne, coéquipière et sportive", a tweeté Sarah Hirshland, directrice générale du Comité olympique américain (USOPC). "Nous applaudissons ta décision de donner la priorité à ton bien-être mental avant tout et

t'offrons le plein soutien et les ressources de Team USA", a-t-elle poursuivi. Kerri Strug, gymnaste à la retraite et médaille d'or aux JO d'Atlanta en 1996 avec l'équipe américaine, a dit "envoyer son amour" à Simone Biles, accompagnant son tweet d'un emoji chèvre, "goat" en anglais, jeu de mots avec "GOAT" ("greatest of all time"), soit le meilleur sportif de tous les temps dans sa discipline. Si de telles déclarations peuvent, d'une certaine façon, ajouter à la pression déjà gigantesque, elles ré-



La gymnaste américaine Simone Biles

sument aussi l'opinion de nombreux Américains sur Simone Biles - avant ou après son retrait de l'épreuve. Simone Biles mérite de "la gratitude et du soutien", a ainsi tweeté Jen Psaki, porte-parole de la Maison Blanche.

"Toujours la 'GOAT' (la meilleure, NDLR) et nous avons tous de la chance de pouvoir la voir en action", a-t-elle ajouté en félicitant l'ensemble de l'équipe de gymnastique. Le basketteur Karl-Anthony Towns a dit lui envoyer "de l'amour et des ondes positives". Mikaela Shiffrin, double championne olympique de ski alpin a recommandé à Simone Biles de "continuer à arborer son sourire car il est indéniablement doré. Toujours". "Championne un jour, championne toujours", a tweeté la légende philippine de la boxe Manny Pacquiao.

(AFP)

Mariage

Les Familles

- Feu Moutari Aboubacar et Mamane Aboubacar, parents amis et alliés, à Zinder, Niamey, Maradi, New York et Paris
 - Abdou Mahaman à Maradi, Niamey et Zinder
 - Daouda Boulama à Niamey, feu Boucari Bawa à Niamey, et Zinder, Feu Ouma Moulaye à Niamey et Tanout
 - Feu Mallam Oubandawaki à Tibiri, Filingué et Niamey
 - feu Yansambou Ali à Dosso et Niamey
 - Feu Adamou Salau à Niamey
- ### Les Familles
- Amadou Saley Issa, à Niamey, Dosso et Genève
 - Hama Poulou Aoudi à Niamey et Birni N'Gaouré

- Honorable Amrou Assouman Alzouma à Liboré
 - Amadou Maïga dit Baba Nayo à Niamey
 - Djibrilla Hima, Aboubakar Soumaila, Ali Dan Bouzoua, Amadou Any
 - Sidibé Boureïma à Niamey, Bamako, Dakar, et Nice
 - Naino Bawa à Niamey
- Parents, amis et connaissances ont la joie de vous faire part du mariage de leurs enfants :

Mr Abdoul Razak Mahaman Moutari et Mlle Faridatou Oumarou Amadou Saley
La cérémonie religieuse, à laquelle vous êtes cordialement invité, aura lieu In Sha Allah le **Samedi 31 Juillet 2021 à partir de 8 h 30 mn au domicile de Oumarou Amadou Saley sis au quartier Re-casement Yantala, 2^{ème} Latérite.**
La semaine traditionnelle débutera le même jour chez le jeune marié à Niamey.

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte d'un acte de cession sis à Niamey, objet de la **parcelle D de l'ilot 3052, lotissement BANI FANDOU** Au nom de **Monsieur BOUBACAR BOUREIMA**. Prière à toute personne qui l'aurait trouvé de bien vouloir le déposer à l'Etude Notariale de Maître WASSIRI IBRAHIM Sidi Chaffa Notaire à la résidence de Niamey (République du Niger) BP : 11241, Tél. : +227 20 33.03.30, E-mail : sidichaf@yahoo.fr , ou au service domanial de la communauté urbaine de Niamey.

Maître WASSIRI IBRAHIM Sidi Chaffa

AVIS DE PERTE

Avis est donné par l'ETUDE NOTARIALE ABOUBACAR Amina, sise à Niamey (NIGER), 31, Rue de la Libye, Quartier Maisons Economiques, BP : 675, Tél : 20 73 43 87, de la perte de l'Acte de Cession d'immeuble non bâti portant sur la **parcelle I, ilôt 21101, lotissement SONUCI GNALA** au nom de **Mme. AMINATOU ALI MAHAMANE**. Prière à toute personne qui l'aurait retrouvé de bien vouloir le déposer à l'Etude ci-dessus indiquée ou au Service des Affaires Domaniales de la Ville de Niamey.

Maitre ABOUBACAR Amina

LE SAHEL

Place du Petit Marché ;
BP 13182 Niamey (R. Niger)
Tél : 20 73 34 86/87 ; Télécopieur : 20 73 30 90
E-mail : onep@intnet.ne
Site web : www.lesahel.org

Directeur de Publication

ZAKARI ALZOUMA COULIBALY

Direction de la Rédaction et des Centres Régionaux (DR/CR)

Directeur : Assane Soumana ; 20 73 99 86
Rédacteur en chef : Siradji Sanda
Rédacteur en chef Adjt: Souley Moutari
Secrétaire de Rédaction: Zabeïrou Moussa
Rédacteur en chef en ligne: Oumarou Moussa

Direction Technique (DT)

Directeur: MAHAMANE HADI : 20 73 99 87
Chef infographiste-Tech-Art.: Inoussa Oumarou
Chef infographiste-Tech-Art. Adj: Abdou Raphiou Maroufou

Direction Commerciale (DC)

Directeur: Inoussa Sadissou Samy : 20 73 22 43
Chef service Communiqué et Pub: Tinni Abdou Soumana

Direction Administrative et Financière (DAF)

Directeur: MOROU HAMADOU 20 73 99 85
Chef service Recouvrement: M. Alzouma Harouna

Composition : ONEP
Tirage : 5000 exemplaires

MOTS

CROISES

du

Le Sahel

HORIZONTALEMENT

1. Avantages qui peuvent parfois paraître exorbitants ;
2. Une des Cyclades - Un des derniers tubes de Moussa Poussy ;
3. Vêtements- Pour mettre fin à la litanie ;
4. Principe chinois - Pomme - Grugé;
5. Conjonction - Attaque cardiaque ;
6. Cassant - Possessif ;
7. Note - Vase - Mise en code ;
8. Grade dans la santé - Ton plein de hargne ;
9. Non encore étrenné - Groupe armé d'Algérie ;
10. Les nourritures de Gide ;

1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

VERTICALEMENT

1. Candidat au poste ou soupirant pour la belle ;
2. Vaniteux - Déplacée ;
3. Nouvelle brève - Au-dessus ;
4. Biographie - Pièce de charrue - Francium ;
5. Lettre grecque - Instrument à vent ;
6. Société amie des animaux - Graffiti ;
7. Voyelles - Avortement légal en France - Repose ;
8. S'oppose parfois à la force - Roi de théâtre ;
9. Ecussonne - Pièce dans la poche de Jean Valjean ;
10. Agés de plusieurs siècles ;

numéro précédent

1	S	C	A	N	D	A	I	E	N	T
2	A	R	A	S	S	E	O	I	R	
3	U	R	A	S	S	U	R	E	E	
4	R	I	O	O	O	P	P			
5	I	N	O	I	R	S	S	A		
6	S	T	I	N	T	I	M	E	S	
7	S	R	S	S	I	S	A	L	S	
8	A	O	U	T	E	S	S	E		
9	G	N	E	E	S	A	U	E		
10	E	C	R	I	T	C	R	I	S	